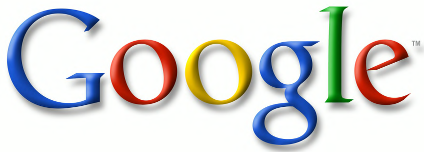
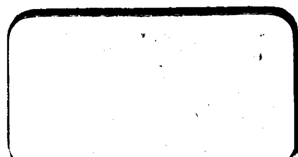








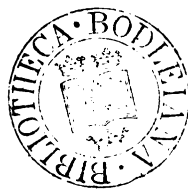
H. GARIEL

# LA BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE

## 1772 — 1878

*2me Édition revue et augmentée*






A PARIS
Chez Alphonse PICARD, libraire
Rue Bonaparte, 82

GRENOBLE. — IMPR. DAUPHIN & DUPONT

M. D. CCC. LXXVIII

Des Bibliothèques et des Musées formés avec choix sont, en quelque sorte, les ateliers de l'esprit humain. Que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre, à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté ! C'est devant un tableau de Raphaël que le Corrége se connut peintre ; c'est en voyant une pendule que Vaucanson sentit la direction de son génie ; c'est en lisant les méditations de Descartes que Malebranche connut sa vocation. Que d'hommes, faute de livres, ont consumé un temps précieux pour trouver la solution de problèmes qui étaient résolus, pour inventer des machines qui étaient décrites !

Vous avez émancipé l'esprit humain ; il faut actuellement révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tous les genres de connaissances sont liés ; ouvrons-en toutes les sources, afin que toutes les vérités éclipsent toutes les erreurs, afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que tout concoure à la gloire et à la prospérité de la République !

GRÉGOIRE.

*Rapport sur la Bibliographie fait à la Convention nationale*, le 22 germinal de l'an II (12 avril 1794).



MES BIENVEILLANTS COLLÈGUES

d'ANGLETERRE.

*Bien faible remerciement de la distinction dont vous venez de m'honorer en m'élisant, d'une façon à la fois si spontanée, si imprévue et si flatteuse,* MEMBRE HONORAIRE *de la* **Library Association of the United Kingdom.**

*Réalisée dans chacun des Etats d'Europe, une association de ce genre amènerait rapidement l'épanouissement le plus complet et la vulgarisation la plus large des Sciences et des Lettres.*

*L'établissement des Bibliothèques n'a pas d'autre but; mais il ne peut être atteint qu'au moyen de cet irrésistible moteur : l'Association.*

*A l'Association seule, en effet, il est donné d'entreprendre et de réaliser, les finances de chaque Etat intéressé aidant, la rédaction et la publication de ces vastes Catalogues contenant — chacun — au moins tous les livres des pays de même langue.*

HYACINTHE GARIEL,

***Conservateur de la Bibliothèque, des Médailles, Antiques, Curiosités, etc., de la ville de Grenoble*** [1].

22 septembre 1878.

[1] **Membre associé de la Société des Antiquaires; de la Société de l'Histoire de France; de la Société des anciens Textes français; Secrétaire général de la Société des Amis des Arts, de Grenoble; Secrétaire de la Société des Bibliophiles dauphinois, etc., etc.**

Cette deuxième édition devait être précédée d'une étude sur l'inanité si coûteuse des Catalogues particuliers imprimés aux frais de chacune de nos quatre cents Bibliothèques publiques, et sur l'importance, la nécessité et l'économie d'un Catalogue général pour tout groupe de pays de même langue. L'absence de quelques derniers renseignements, peu nombreux mais indispensables, et que je compte recueillir sur les lieux, m'oblige à renvoyer au mois de janvier prochain la publication de ce petit travail.



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DIRECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES.

SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES.

# BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE.

# STATISTIQUE HISTORIQUE

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE.

**(1772-1877)**

## QUESTIONNAIRE[1].

### I. ORIGINE, ACCROISSEMENT ET LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE.

#### 1. *Provenance du premier fonds.*

Le 27 septembre 1771, l'évêque de Grenoble, M. de Caulet, mourait laissant une grande fortune, amassée pendant 46 ans d'épiscopat, et une magnifique bibliothèque de 33,644 volumes.

Les habitants de Grenoble s'attendaient tous à hériter au moins de sa bibliothèque ; il n'en fut rien.

Le désappointement fut général; mais, comme les Grenoblois n'avaient pas, du vivant de leur évêque, été blasés sur ses largesses, ils prirent rapidement leur parti. Dès le 15 janvier sui-

[1] Les VI titres et les 46 questions en caractères italiques sont la reproduction exacte et complète du Questionnaire officiel adressé par Monsieur le Ministre de l'Instruction publique à tous les Bibliothécaires.

vant, l'imprimeur André Faure[1], véritable fondateur de notre Bibliothèque, se faisant l'interprète de tous ses concitoyens, rédigeait, imprimait et distribuait un prospectus de souscription. Ce chaleureux appel fut entendu, et une requête du temps dit que « l'enthousiasme du bien public, échauffant tous les cœurs, » produisit en quelques jours une somme si importante, que, « le 29 juillet 1772, André Faure, imprimeur du roi, fut autorisé de paraître à la barre de la Chambre des Comptes, et à enchérir jusqu'à la somme de 45,000 livres, sous le cautionnement des souscripteurs, et LA BIBLIOTHÈQUE LUI FUT ADJUGÉE[2]. »

C'est un devoir pour moi de faire remarquer ici que l'héritier de M. de Caulet, le marquis de Grammont, se prêta généreusement à tous les arrangements qui lui furent proposés et que la biblio-

---

[1] André Faure avait les relations les plus suivies avec les hommes les plus distingués, non-seulement de Grenoble et de Lyon, mais encore de Paris; il aimait les lettres, les sciences, les arts..... Aussi son influence fut grande. Dans son prospectus, il fait vivement ressortir tous les avantages que doit retirer la cité de l'établissement d'une bibliothèque publique. Il fait pressentir aussi, comme conséquence naturelle, la naissance d'une Société littéraire si avidement et si vainement désirée (huit ans après, en 1780, elle voyait le jour). Il faisait justement la part de ces deux institutions : les travaux produits par les Sociétés littéraires ont des effets plus sensibles, mais moins étendus....; elles n'admettent qu'un nombre limité de personnes; UNE BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC TOUT ENTIER. Là, quelque jour peut-être, un citoyen zélé rassemblera des matériaux précieux pour faire une nouvelle histoire du Dauphiné, ouvrage nécessaire et désiré par tous les patriotes. Il insiste avec beaucoup de force et de raison sur « tout le prix de l'occasion qui se présente d'enrichir la ville de Grenoble d'une des plus belles bibliothèques qu'il y ait en France... L'occasion ne saurait être plus favorable. Si on la laisse échapper, si l'on souffre que cette bibliothèque se divise, on ne verra, peut-être de plusieurs siècles, en cette ville, une collection de livres aussi nombreuse et aussi bien choisie... »

[2] Certainement André Faure fut, dans cette affaire, énergiquement secondé. Ce que je veux dire, c'est qu'il monta le premier à l'assaut, contribua vaillamment à la victoire, et que ce fut à lui que furent solennellement remises les clefs de la citadelle conquise.

thèque fut livrée à un prix qui ne représentait pas la moitié de ce qu'elle valait réellement, même à cette époque. L'ordre des avocats, indépendamment d'une souscription considérable en argent, faite en corps, et des souscriptions particulières de ses membres, donna immédiatement sa bibliothèque, composée, dit un Mémoire du temps, de plus de 6,000 volumes. L'entraînement fut général.

Plus de 100,000 francs furent dépensés en frais de premier établissement.

Telle est l'origine de la Bibliothèque de Grenoble. Deux mots placés aux deux points extrêmes de la carrière qu'elle a fournie jusqu'à ce jour, la font honorablement connaître. Paris [1], annonçant sa naissance, s'écriait que sa création « tenait de la magie. » En 1872, cent ans après sa fondation, lorsqu'elle venait à peine d'être installée dans un édifice digne d'elle, un Parisien [2], dont personne ne contestera la compétence en ces matières, disait émerveillé : « J'ai visité à peu près tous les grands établissements de ce genre, mais c'est la première fois que j'en rencontre un sans rien trouver à critiquer. »

On ne pouvait fêter en meilleurs termes la naissance et le centenaire de la Bibliothèque de Grenoble.

---

[1] *Journal de physique*, année 1776.

[2] M. Vitet.

## 2. *Quels ont été ses accroissements successifs ?*

Il s'agit, dans ce tableau, du nombre des numéros et non de celui des volumes. Tout ouvrage épais ou mince compte pour un numéro, qu'il se compose de 100 volumes ou qu'il ne consiste qu'en une mince plaquette : et ces dernières ne sont pas ce qu'il y a de moins précieux dans la Bibliothèque de Grenoble.

| PÉRIODES | NOMBRE D'ANNÉES. | DATES. | LISTE DES BIBLIOTHÉCAIRES DEPUIS L'ORIGINE ET DATE DE LEUR NOMINATION. | | NOMBRE DE NUMÉROS. | DÉPENSES CORRESPONDANTES. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| I. | 1 | 1772. | Acquisition de la Bibliothèque CAULET et frais de premier établissement......... | | 21,068 | 100,000 [1] |
| II. | 67 | 1773-1811. | 1. L'abbé DAVAUX........ 1773.<br>2. L'abbé DUCROS........ 1775. | 1183 | | |
| | | — | 3. CHALVET ............. 1802.. | 927 | ............. | 64,745 |
| | | — | 4. DUBOIS-FONTANELLE.... 1808.<br>CHAMPOLLION-FIGEAC, adj. — | 109 | 9,728 | |
| | | 1812-1815. | 5. CHAMPOLLION-FIGEAC... 1812. | 2854 | ............. | 7,350 |
| | | 1816-1840. | 6. DUCOIN............... 1816. | 4655 | ............. | 78,734 |
| III. | 37 | 1841-1877. | 7. DUCOIN; GARIEL, adjoint, 1841........<br>GARIEL.............. 1848........ | | 138,079 | 2,208,852 [2] |
| | 105 | 1772-1877 | | | 168,875 | 2,459,681 |

[1] Ce chiffre est évidemment inférieur au chiffre réel ; l'achat est de 45,000, et certainement on n'a pu, avec 55,000 fr., couvrir tous les frais d'aménagement et d'appropriation; il suffit d'avoir visité l'ancienne Bibliothèque pour être convaincu de cela. Les souscripteurs furent obligés d'acheter deux étages de maison. Tous les contemporains disent que les frais en dehors du prix d'achat de la Bibliothèque s'élevèrent à plus de 100,000 fr.; mais je préfère, en l'absence de documents certains, me tenir au-dessous plutôt qu'au-dessus de la réalité.

[2] Sous ce chiffre se trouve celui de la construction et de l'aménagement de la nouvelle Bibliothèque : 1,699,377 fr.

En étudiant ce tableau, en constatant combien infime fut le nombre de volumes entrés dans la Bibliothèque de 1773 à 1811 : 2,219 numéros qui représentent à peine les 6,000 et plus de volumes donnés en 1773 par l'ordre des avocats, on se demande ce que sont devenus, où sont allés les volumes des dépôts qui durent, en 1797, être réunis aux bibliothèques existantes ou former le noyau de bibliothèques nouvelles.

Pourquoi la Révolution, qui fonda ou enrichit la plupart des Bibliothèques départementales, a-t-elle passé sur celle de Grenoble sans y laisser de trace sensible ?

Comment expliquer ce fait, dont les inventaires très-exactement tenus de la Bibliothèque établissent inexorablement la certitude, et qui est surabondamment prouvé par le Catalogue imprimé de la Bibliothèque? Ce Catalogue, qui contient tous les livres que possédait la Bibliothèque à la fin de l'année 1839, comprend 28,872 numéros, et celui très-bien fait de Mgr de Caulet 21,068 : la différence d'un Catalogue à l'autre est de 7,804 numéros. Dans le dépouillement des inventaires nous trouvons une différence en plus de 1,924 numéros, ce qui nous donne le chiffre de 9,728 ouvrages entrés dans la Bibliothèque de 1816 à 1840, qui figure sur mon tableau.

C'est une énigme dont, jusqu'à présent, et quelque peine que je me sois donnée, je n'ai pu trouver le mot; mais je suis tenace et je finirai peut-être par le découvrir. En attendant, faute de documents précis, je ne peux que me livrer aux explications conjecturales et peu satisfaisantes que voici :

1° Le Dauphiné n'avait pas d'ordres religieux dits *lettrés*, les livres qu'ils possédaient devaient, pour la presque totalité, faire double emploi avec ceux de la Bibliothèque de Caulet, et le conservateur d'alors, l'abbé Ducros, ne devait pas voir avec plaisir ces dépouilles des couvents entrer dans la Bibliothèque, quoique ce fût le seul moyen de les préserver de la destruction.

2° Mon prédécesseur immédiat déclare que ces livres doubles furent vendus en partie et en partie donnés au Lycée. Je trouve,

d'autre part, qu'il en fut donné aussi, — plus tard, sans doute, — au Grand-Séminaire. Ces ventes, ces dons, eurent-ils lieu à la suite d'une note sans date, que j'ai recueillie il y a bien des années et dans laquelle on se plaint que l'encombrement des livres entassés dans les galetas de la Bibliothèque, — 800 mètres carrés de superficie ! — est si grand que la circulation y est impossible et que le poids de cet amas de livres est tel que les plafonds de la Bibliothèque menacent de s'effondrer ?

3° Le sol de la principale place de la ville de Grenoble fut, pendant plusieurs années, couvert de livres. On les offrait aux acheteurs aux prix que voici : 10 sols *le pas*, les volumes ordinaires ; 15 sols la même mesure, les volumes bien reliés.

4° Un cartonnier de ce temps-là achetait des tombereaux de volumes de format in-4° et in-f° surtout ; il en arrachait les cartons pour son commerce et jetait le reste au papier.

Je tiens les faits articulés sous le numéro 4° et sous le précédent de quatre ou cinq contemporains qui achetèrent beaucoup alors.... au pas. Mais que faisait-on donc à Grenoble des décrets si précis et si tutélaires de la Convention ?

C'est ici le cas de parler des volumes provenant de la Grande-Chartreuse. Ce n'est qu'en 1813 que le bibliothécaire, M. Champollion-Figeac, reçut l'ordre de l'empereur de prendre dans le couvent de la Grande-Chartreuse les livres qui pourraient convenir à la Bibliothèque de Grenoble, et voici ce qu'il dit de sa mission dans l'*Almanach de la Cour d'appel* de l'année 1815 : « Dans l'année 1813, la collection des manuscrits et celle des éditions du XV[e] siècle ont été augmentées d'environ 300 volumes. »

Les bâtiments de la Grande-Chartreuse, le mobilier, la bibliothèque, etc., étaient, depuis la dispersion des moines, confiés à un séquestre qui ne fut levé qu'à la rentrée des religieux.

3. *A-t-elle reçu des dons et des legs ? Quels sont-ils ?*

Je ne peux indiquer ici que les noms des principaux bienfaiteurs de la Bibliothèque; ils sont inscrits sur une table de marbre placée dans l'hémicycle de la Bibliothèque.

Pour avoir droit à cette inscription, il faut avoir donné ou légué à la Bibliothèque, soit une somme minimum de 1,000 fr., soit des objets équivalant à cette somme, soit enfin au moins mille volumes.

Voici les noms de ces bienfaiteurs [1] :

**Dans la 2e période de la Bibliothèque 1773-1840.**

L'ordre des avocats : 6000 volumes, année 1773.

MM. Raby, livres, médailles, etc. [2].

Marquis de Belmont : 1400 médailles, année 1775 [2].

L'ordre de St-Antoine : médailles et antiques [3], année 1777.

Gattel (l'abbé) : 1200 volumes environ, italiens, espagnols, anglais, etc., année 1812.

**Dans la 3e période, 1841-1877.**

Blanc (Augustin) : 8000 volumes.

Tardy de Montravel : objets d'ethnographie [4].

Allard-Duplantier (Antoine) : tous les manuscrits de Guy-Allard.

---

[1] Voir, page 38, la liste des fondateurs. — [2] Appendice A. — [3] App. B. — [4] App. D.

ARNOUX (Louis), chirurgien de marine : collection ethnographique [1].

CRÉPU (Alexandre-Marie) : plus de 1000 volumes.

RÉAL (Félix) : id.

Chevalier de ST-ROBERT (Marcel) : beaux meubles [2].

REY (Joseph-Philippe-Auguste) : collection de volumes et journaux de toutes les écoles socialistes, le St-Simonisme excepté.

ALLIEY (Camille Théodore-Frédéric): collection unique de plus de 440 ouvrages, imprimés ou manuscrits, sur le jeu d'échecs.

RENAULDON (Charles) : 1200 volumes et une somme de 1,000 fr.

DE ROSTAING : deux portraits du temps, de Marie Vignon, maîtresse, puis femme du connétable de Lesdiguières.

ROCHE (Léon) : précieux manuscrits arabes.

JACQUIER (Jean-Pierre) : une somme de 1,000 fr. et cent volumes à choisir dans sa bibliothèque.

CLOT-BEY : collection d'ouvrages sur l'Egypte et divers objets.

BRON (Joseph) : Casque dit de Vézeronce [1].

GENIN (Antoine-Auguste) : collection de 382 articles meubles, ivoire, etc. [1].

CHAPER (Eugène) : plus de 2,000 volumes et 39 manuscrits.

Le ministère de l'instruction publique s'était toujours montré fort généreux à l'égard de notre Bibliothèque, mais depuis deux ans nous n'avons rien reçu.

---

[1] Voir l'Appendice D. — [2] App. C.

**4.** *Le local actuel est-il suffisant et l'installation convenable ?*

**5.** *Les précautions contre les risques d'incendie sont-elles suffisantes ?*

**6.** *Les précautions contre les risques d'humidité sont-elles suffisantes ?*

La pose de la première pierre de l'édifice monumental qui renferme toutes nos collections a eu lieu en décembre 1865, et la bibliothèque y a été installée en 1872, cent ans après sa création.

L'édifice s'élève complètement isolé entre trois larges rues et la plus grande place de la ville. Il forme un vaste parallélogramme de 84 mètres 65 de longueur sur une largeur de 47 mètres 15.

Il est entièrement établi sur de solides voûtes élevées de 2 mètres 17, et le rez-de-chaussée de l'édifice est à 1 mètre 63 au-dessus du sol environnant. Le conservateur, ce qui est grave, mais ce qui le soustrait à toute responsabilité, n'y a pas de logement. Deux concierges y sont logés.

Dans le rapport imprimé que j'adressais, le 28 septembre 1862, à l'administration municipale avec les plans de la bibliothèque à construire, les dessins des meubles qui devaient recevoir les médailles, les curiosités, etc., je demandais (p. 11-12) l'établissement de deux pompes à incendie dans le vaste sous-sol du monument. Cet article de mon programme n'a pas été exécuté.

Ce court aperçu répond suffisamment aux trois questions posées.

## II. RESSOURCES FINANCIÈRES.

**7.** *Quelles sont les allocations votées par le Conseil municipal?*

*1° Pour le personnel. (Indication des traitements.)*
*2° Pour l'entretien et l'accroissement de la Bibliothèque. (Répartition de la somme affectée aux impressions et aux reliures.)*

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Achats de livres, abonnements, souscriptions.. | 2.000 |
| 2. | Entretien................................ | 500 |
| 3. | Bibliothèque du Dauphiné[1], médailles[2] et antiques[3]............................. | 400 |
| 4. | Traitement du personnel (V. le détail sous la question N° 9)......................... | 7.000 |
| 5. | Logement du Bibliothécaire................ | 850 |
| 6. | Rente viagère à M. Gariel à raison de la cession à la Ville de sa bibliothèque particulière (28,180 volumes ou pièces).............. | 3.850 |
| 7. | Chauffage, frottage et entretien du bâtiment... | 2.800 |
| 8. | Concierge, logé.......................... | 700 |
| 9. | Confection du Catalogue.................. | 1.500 |
| 10. | Atelier de reliure (V. les questions 23-24)..... | 6.000 |
| 11. | Uniformes des gardiens................... | 714 |
| | TOTAL......... | 26.314 |

**8.** *Ces allocations sont-elles suffisantes?*

Les allocations n° 1 et 3 ne sont évidemment plus en rapport avec les besoins et les exigences, qui vont grandissant chaque jour, et la multiplicité des livres qui s'impriment aujourd'hui.

[1] Voyez l'Appendice E. — [2] V. l'App. A. — [3] V. l'App. B.

Les sacrifices énormes que s'est si libéralement imposés l'Administration municipale pour la construction de la Bibliothèque, son aménagement et son installation expliquent la modicité actuelle de ces allocations. Il ne faut pas oublier que la Ville vient seulement de payer le solde D'UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET DIX-SEPT FRANCS, et qu'aucune ville de France, que je sache, même des plus grandes et des plus riches, n'a donné un pareil exemple de si intelligente générosité. Il faut encore ne pas oublier que le chiffre total des dépenses que la Ville a affecté jusqu'à ce jour à cet établissement s'élève à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS.

En présence de ce chiffre, il peut bien être permis d'espérer que la générosité de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts répondra à celle de l'Administration municipale en faisant à la Bibliothèque de Grenoble une part aussi large que juste des ouvrages dont dispose son ministère. Que l'on considère les sacrifices que s'imposent les villes, ou que l'on se préoccupe de l'importance des collections, la Bibliothèque de Grenoble tient le premier rang, et a droit, par conséquent, à figurer au même rang dans la répartition des dons ministériels. Elle est, en effet, aujourd'hui, par le nombre et l'importance de ses livres et de ses diverses collections, par le splendide monument qui les protége et, qu'il me soit permis d'ajouter, par l'abnégation de son personnel, la première des Bibliothèques départementales.

---

## III. PERSONNEL ET SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

**9.** *Noms des bibliothécaires et employés. — Dates de leur nomination. — Traitement de chacun d'eux.*

| NOMS ET PRÉNOMS. | FONCTIONS. | DATE de la naissance. | DATE de l'entrée en fonctions. | Traitement. |
|---|---|---|---|---|
| Gariel Hyacinthe.... | Bibliothécaire. | 1812 | 1841 | 2.200 » |
| Robert Joseph-Eugène | Bibliothécaire-adjoint | 1818 | 1854 | 1.600 » |
| Colonieu Auguste.... | Employé. | 1827 | 1873 | 1.000 » |
| Ricoud Camille...... | Garde. | 1819 | 1863 | 600 » |
| Garnier Pierre...... | Id. | 1827 | 1868 | 600 » |
| Morel Pierre-Louis.. | Id. | 1817 | 1872 | 600 » |
| Cholat Louis........ | Id. | 1832 | 1878 | 500 » |
| Fouillet Antoine.... Médaille militaire. | Concierge. | 1822 | 1870 | 700 » |
| | | | | 7.800 |

**10.** *Existe-t-il un conseil de surveillance nommé par le Ministre ?*

Non ; mais il y a toujours existé une Commission administrative ou consultative ( *V.* la réponse à la question qui suit).

**11.** *Depuis quelle époque?*

Depuis 1772, date de sa fondation, jusqu'à la Révolution, la Bibliothèque, propriété des souscripteurs, fut administrée par un Comité élu par les assemblées des souscripteurs.

Pendant la Révolution, autant que je peux en juger par quelques lambeaux de notes, le Bibliothécaire, qui était trésorier des

souscripteurs, fut à peu près, sous la tutelle de la Ville, le seul administrateur de la Bibliothèque. En 1803, cependant, l'Administration départementale nomma une commission de dix-huit membres qui ne vécut guère, car, en 1807 (12 mars), l'Empereur, par un décret daté d'Osterode, ordonna que la Bibliothèque, le Musée et le Muséum seraient administrés par la ville de Grenoble, et jusqu'en 1816 la Bibliothèque fut administrée par la municipalité seule. Cette année-là, le maire nomma une commission administrative. Depuis 1830 ou 1831, cette commission, composée de douze membres, se renouvelait annuellement elle-même par tiers. Elle procédait à ce renouvellement par l'élection de douze membres, sur lesquels le Maire en nommait trois. Elle s'attachait avec le plus grand soin à se composer de façon que chaque tiers de ses membres fût le représentant compétent d'un des trois établissements municipaux confiés à son administration : La Bibliothèque, le Musée et le Muséum.

Depuis le second empire, la commission, toujours nommée par le Maire, est devenue consultative. Le nombre de ses membres a plusieurs fois varié. Il est aujourd'hui composé de vingt-quatre membres adonnés aux Sciences, aux Lettres et aux Arts.

**12.** *Quelle est sa composition ? (Noms et professions de ses membres.)*

**Commission consultative de la Bibliothèque, du Musée, du Muséum, des Ecoles communales de dessin artistique et de sculpture architecturale.**

---

MM. Le Maire, *président*;

Charvet, professeur honoraire à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, *vice-président* ;

Albert, receveur municipal, *secrétaire*;

Achard, peintre ;

Bouteille, conservateur du Muséum d'histoire naturelle;

CHAPER, ancien député, membre de la Société des bibliophiles dauphinois;

DEBELLE, conservateur du Musée;

DING, statuaire;

FARGE, avocat, membre de la Société des bibliophiles dauphinois;

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque;

GENIN, amateur de curiosités;

GUIGONNET, notaire;

HÉBERT, de l'Institut, peintre;

IRVOY, professeur de l'école communale architecturale;

LANTELME, avoué, membre de la Société des bibliophiles dauphinois;

MACÉ DE LÉPINAY, doyen de la Faculté des lettres;

MESNARD (Léonce), amateur de tableaux et de gravures;

PAGÈS, conseiller à la Cour d'appel;

PAPET, avocat;

PILOT, archiviste départemental;

RAVANAT, professeur de l'école communale de dessin artistique;

REY (Edouard), membre du Conseil municipal;

ROCHE, propriétaire;

RIONDEL, architecte départemental;

VALLIER, numismate.

**13.** *Combien de fois se réunit-il habituellement chaque année?*

Les réunions réglementaires de la Commission sont mensuelles, mais elle se réunit toutes les fois que l'Administration le demande.

**14.** *Selon quel mode de convocation ?*

Le secrétaire la convoque, soit sur l'ordre du Maire, président, soit sur l'invitation du vice-président.

15. *Nom du correspondant de la Bibliothèque.*

Antonin Chossonnery, libraire, 47, quai des Grands-Augustins.

16. *Les livres accordés par le Ministre sont-ils régulièrement envoyés par le correspondant?*

Ils sont régulièrement envoyés; mais il manque quelquefois, soit des planches, soit des feuilles, soit des titres, soit des livraisons, et il est presque impossible alors de compléter ces ouvrages. La Bibliothèque reçoit la belle collection de la ***Gazette des Beaux-Arts***, magnifique exemplaire en grand papier; malheureusement, trois volumes ont été envoyés en papier ordinaire, et il m'a été impossible de remplacer ces trois volumes, même en en offrant au commerce un prix fort élevé.

17. *Jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque.*

Les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, de 11 à 4 heures.

18. *La Bibliothèque est-elle ouverte le soir?*

Nous avons inutilement à quatre reprises différentes (la dernière en 1877), tenté d'attirer le public aux lectures du soir; quatre fois il a fallu y renoncer, faute de lecteurs.

19. *Epoque et durée des vacances.*

La salle de lecture seule est fermée pendant quinze jours à Pâques. Les visiteurs sont admis dans toutes les autres salles. Pendant les mois de septembre et d'octobre, la Bibliothèque est ouverte le jeudi et le dimanche.

---

## IV. COLLECTIONS.

### **20**. *Nombre des manuscrits.*

7,000 volumes en nombre rond.

Il est bien entendu qu'il en est des manuscrits comme des ouvrages imprimés. Qui dit *volume* dit le plus épais comme le plus mince, l'in-folio atlantique comme la pièce composée de quelques feuillets.

### **21**. *Nombre des incunables.*

636.

### **22**. *Nombre des volumes imprimés.*

168,876.

### **23**. *1° Reliés.*

### **24**. *2° Brochés.*

Un exposé succinct de l'état passé et de l'état présent de la Bibliothèque au point de vue de la reliure sera la réponse la plus satisfaisante à ces deux questions.

De 1807 à 1840 (33 années), la dotation totale de la reliure ne s'élève qu'à la somme de 1,885 fr., soit 57 fr. par an.

Aussi dès la fin du premier Empire, *tous* les in-folios et in-4°, les grands ouvrages à gravures, les voyages, etc... c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin d'être reliés, s'entassaient par terre dans tous les recoins du local déjà trop étroit de l'ancienne Bibliothèque; ils gisaient en feuilles sur les vieux parquets, livrés à la poussière, aux balais, et même aux pieds des hommes de service. Je demandai vainement, dès mon entrée à la Bibliothèque (1841), des crédits suffisants pour préserver ces ouvrages précieux sous tous les rapports, d'une destruction prochaine... On me renvoya au moment de la construction d'une nouvelle Bibliothèque, construction que je ne cessais de réclamer. Cependant on m'accordait quelques crédits; de 1841 à 1868, j'obtins une somme de 16,030 fr. Enfin, le flot des livres brochés se grossissant toujours par l'accumulation des volumes donnés en si grand nombre depuis cette époque, il ne me restait plus qu'une ressource, l'établissement d'un atelier spécial dans la Bibliothèque même. J'en fis la demande avec une certaine appréhension que ne faisait pas évanouir le souvenir des bonnes dispositions que j'avais toujours trouvées dans l'Administration municipale; mais l'impérieuse nécessité de cette création s'imposait tellement qu'elle fut décidée, et, de 1868 à 1878, le chiffre de la dépense a atteint celui de 43.325 fr., soit une moyenne de 4,332 fr. par an. L'atelier de reliure [1] fonctionne régulièrement depuis 6 ans (mai 1872).

Voici le tableau des travaux de reliure, depuis son fonctionnement régulier (mai 1872) jusqu'à ce jour (mai 1878). Il embrasse la somme des dépenses et les produits de six années complètes.

Il comprend le nombre des volumes reliés, le prix qu'ils auraient coûté en ville, et celui qu'ils coûtent réellement à l'Administration municipale :

---

[1] L'atelier se compose d'un maître relieur, qui a apporté son matériel, entretenu en bon état, au moyen d'une allocation annuelle de 200 fr., d'un ouvrier et d'une ouvrière.

MAI 1872 — MAI 1878 (6 ANNÉES).

| FORMAT. | NOMBRE de volumes. | PRIX MOYEN en ville par unité. | PRIX MOYEN d'ensemble. | DÉPENSES de l'atelier. | PRIX de revient à la Bibliothèque. |
|---|---|---|---|---|---|
| In-f° | 610 | 25 fr. | 15,250f » | Personnel.. | 20,780f » |
| In-4° | 1,978 | 10 | 19,780 » | Fournitures de toute nature.. | 16,320 » |
| In-8° | 7,131 | 6 | 42,828 » | | |
| Totaux pour 6 années... | 9,715 | | 77,858 » | ......... | 37,100 » |
| Total des dépenses à la Bibliothèque ............ | | | 37,100 » | Prix moyen du volume à la Bibliothèque. 3f 84 | |
| Bénéfice en 6 années....... | | | 40,758 » | Prix[1] moyen du volume en ville........ 8f » | |
| Bénéfice chaque année...... | | | 6,793 » | | |

Dans l'évaluation du coût des volumes reliés en ville, je crois être resté plutôt au-dessous qu'au-dessus du prix réel, par les raisons qui suivent :

1° La solidité du vêtement dont on protége un livre, étant son premier et plus efficace conservateur, *tous* nos volumes sont reliés en demi-maroquin poli de premier choix. Les reliures pleines sont exceptionnelles, les reliures à dos et coins sont assez nombreuses.

2° Sur les 9,715 volumes de notre tableau, il y en a 2,588 in-f° et in-4° de toutes dimensions, dont près de la moitié sont ornés de planches ; un certain nombre d'entre eux en est exclusivement composé; toutes ces planches sont soigneusement montées sur des onglets de toile et protégées par une feuille de papier satiné.

3° Presque tous les volumes sont ébarbés. Cette opération, qui

[1] Cette moyenne résulte des comptes du relieur de la Bibliothèque, à l'époque où cet établissement n'avait pas d'atelier particulier.

exige plus de temps et de soin que celle qui consiste à les rogner, a le grand avantage de prolonger l'existence du volume, en permettant de renouveler plus souvent sa reliure.

4° La base du plat de tous les volumes de haute taille, de ceux qui sont lourds, épais, ou d'un usage fréquent, est recouverte d'une forte bande de solide parchemin, dissimulée sous le papier ou la toile dont les plats sont revêtus. Cette opération préserve la peau des éraillures, déchirures, etc., qui se produisent souvent par le seul fait du poids des volumes, et à plus forte raison par le frottement continuel pour les ouvrages souvent consultés. Nos livres se trouvent très-bien de cette solide chaussure, qui n'ôte rien à l'élégance de la reliure, puisqu'elle ne paraît pas.

5° Tous les volumes, et le nombre en est grand, qui proviennent de dons ou legs, sont décorés sur le plat d'un écusson en peau sur lequel sont inscrits en lettres d'or le nom du donateur et la date du don.

Toutes ces exigences augmentent sensiblement le prix de nos reliures.

Il est inutile d'insister plus longtemps sur les avantages de l'atelier de reliure, car à tous ceux, et ils sont grands, qui résultent des chiffres de notre tableau, il faut ajouter les nombreux services de diverse nature que nous ont rendus et nous rendront encore nos ouvriers relieurs, tels que :

Nombre de registres, de portefeuilles, etc.

Entoilage de cartes, tableaux.

Restauration de reliures.

Des milliers de numéros et d'inscriptions imprimés en or sur peau pour les médailliers et nos autres collections.

Et une multitude d'autres petits travaux qui, exécutés en ville, se traduiraient chaque année par une carte à payer assez rondelette, — car, rien de plus cher que ces petits travaux de quelques minutes mais de chaque instant, qui n'ont, comme on dit, l'air de rien.

Il résulte de ce tableau et des explications qui l'accompagnent que toute bibliothèque dans laquelle il entre normalement par an un millier de volumes, devrait monter un atelier de reliure,

puisqu'elle aurait un bénéfice de 33 % et que ce bénéfice arrive à plus de 100 %, quand le nombre des volumes est de 1,600.

### 25. *Indication des livres précieux.*

Il serait trop long d'indiquer, même sommairement, les livres précieux de notre Bibliothèque ; elle est établie sur le pied des plus grands établissements de ce genre. Presque toutes les grandes collections françaises de théologie, de jurisprudence, de sciences et arts, de belles-lettres et d'histoire, se trouvent sur ses rayons. Et dans chacune de ces divisions elle possède des livres précieux. Nous allons en indiquer rapidement quelques-uns.

Commençons par les manuscrits :

Plusieurs *Bibles* des X^e^, XI^e^, XII^e^, XIII^e^ siècles, que je n'indique pas autrement.

*Bible en langue vaudoise*, XIII^e^ siècle, parchemin.

*OEuvres de Marguerite d'Oyn*, commencement du XIV^e^ siècle, parchemin ; volume très-précieux pour la romane parlée au XIII^e^ siècle dans le Lyonnais, le Dauphiné, etc.

Dante, *Liber de vulgari eloquio, sive idiomate*, XV^e^ siècle, parchemin.

Charles d'Orléans, ses *Poésies* avec la traduction d'Antoine Astesan, son secrétaire ; XV^e^ siècle, parchemin ; manuscrit bien connu.

Roman de *Mélusine*, en vers, XV^e^ siècle, papier.

Roman de *la Rose*, XV^e^ siècle, papier ; curieux par ses nombreuses figures aussi grossièrement que *complètement* dessinées.

Martin Franc, le *Champion des dames*, XV^e^ siècle, papier ; innombrables dessins à l'aquarelle rehaussés de traits de plumes, curieux pour les mœurs, le costume, l'ameublement, les armes, etc.

Alain Chartier, ses *Poésies*, XV^e^ siècle, parchemin.

Heroet, *la parfaite Amie*, XVI^e^ siècle, parchemin.

Le roman de *Galahaut et du roy Artus*, XIII^e^ siècle, parchemin

Deux *Antiphonaires*, curieux par leurs lettres initiales gigantesques.

*Chroniques de France* (depuis Pharamond jusqu'à Philippe de Valois). XIV^e siècle, parchemin ; très-intéressant pour ses belles miniatures historiques.

*Bible de Raoul de Presle*, XIV^e siècle, parchemin. Ornements fort abondants, fines miniatures du plus grand intérêt. Développement complet du système d'ornementation des trois manuscrits suivants de la Bibliothèque nationale : *Heures de Louis d'Anjou*, *Merveilles du Monde* et *Chronique de Saint-Denys*. (XIV^e siècle français).

20 à 30 *livres d'heures*, dont plusieurs très-précieux.

Passons aux livres imprimés :

*Catholicon de* 1460, avec une splendide reliure du temps, en cuir ciselé figurant des cerfs et autres animaux, avec coins en cuivre; d'une parfaite conservation.

*La Danse macabre*, édition princeps de Guyot Marchand, Paris, 1485 ; exemplaire unique.

La *Bible des poètes*, d'Antoine Verard, 1493. Magnifique exemplaire sur vélin avec les initiales en or et en couleurs.

L'exemplaire unique de l'*Hystoire de Monseigneur Gerard de Roussillon*, à Lyon, par Olivier Arnoullet s. d.

La *Vie de saint Christophe*, Grenoble, 1530 ; un des plus rares mystères.

La rarissime 1^re édition de l'*Hypnerotomachia* d'Alde Manuce, de 1499 ; exemplaire très-beau.

Le très-rare et très-recherché Albertus, *de re œdificatoria, Florentiœ*, 1485.

La *Cité de Dieu*, traduite par Raoul de Presles ; premier livre imprimé à Abbeville.

Les *Livres d'heures* imprimés sur vélin, de Pigouchet, de Thielman Kerver, etc., etc.

Un grand nombre de fort beaux incunables et d'autres livres précieux dont la liste est trop longue pour la faire figurer ici.

---

## V. INVENTAIRES, ESTAMPILLAGE ET CATALOGUES.

**26.** *Existe-t-il un inventaire ?*

Oui.

**27.** *Les livres sont-ils estampillés?*

Oui, pour tous les volumes entrés depuis 1841 ; il y a antérieurement un certain nombre de volumes qui ne le sont pas. La première pièce seule des recueils était estampillée, mais je fais estampiller peu à peu. L'un des gardes de la Bibliothèque, récemment supprimé, était constamment occupé à ce travail et au remplacement des vieux numéros collés au dos, par des numéros imprimés.

**28.** *Selon quel mode?*

Un timbre humide avec les armes de la ville dans le champ et la légende *Bibliothèque publique de la ville de Grenoble*. Le titre, les planches, les cartes, reçoivent l'empreinte.

**29.** *Existe-t-il un catalogue des manuscrits?*

Oui, mais c'est plutôt un inventaire suffisant pour le service : il est à la disposition du public.

30. *Est-il imprimé?*

Non.

31. *Existe-t-il un catalogue alphabétique des livres?*

Oui, sur fiches.

32. *Dans quel état est-il?*

Il est à jour, sauf pour une partie des 28,180 volumes que j'ai cédés en 1874 à la ville : un employé temporaire est chargé de ce travail.

33. *Quand et par qui a-t-il été dressé?*

Il a été dressé sous ma direction par divers employés temporaires, fort difficiles, même sans être exigeant, à trouver à Grenoble. Il a été commencé il y a onze ans. Le nombre des ouvrages de la Bibliothèque étant fin avril de 151,151, il a été levé à peu près 377,877 fiches. Chaque ouvrage exige d'abord deux fiches : une d'ordre alphabétique pour le service de la salle de lecture, et l'autre, qui devait servir à l'impression du Catalogue, et, plus tard, de registre de récolement. Il faut ensuite ajouter à ces deux chiffres celui de 75,575 qui n'est qu'un à peu près, pour les anonymes, polyonymes, etc., plus pour les collections qui se trouvent une première fois sous leur titre, puis sous celui de chaque auteur; on atteint, ainsi, le chiffre précité de 377,877.

34. *Existe-t-il un catalogue méthodique des livres?*

Oui, pour la partie de la Bibliothèque dont le Catalogue est imprimé.

**35.** *Dans quel état est-il?*

**V. la réponse précédente.**

**36.** *Quand et par qui a-t-il été dressé?*

**Par feu mon prédécesseur.**

**37.** *Pour quel nombre d'ouvrages figurent au catalogue les différents genres, en prenant pour base la division en théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire?*

| | |
|---|---|
| Théologie........................ | 9,000 |
| Jurisprudence.. .................. | 9,000 |
| Sciences et Arts.................. | 32,000 |
| Belles-Lettres..................... | 44,000 |
| Histoire ......................... | 75,000 |
| | 169,000 |

La dernière fiche levée nous donne le chiffre de 151;151 ouvrages; il faut ajouter à ce chiffre 18,000 numéros environ non catalogués. La proportion ci-dessus est nécessairement un peu arbitraire. Je l'ai faite aussi approximative que l'état des acquisitions nouvelles et des inventaires me l'a permis.

## VI. FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET PRÊTS.

### 38. *Nombre moyen des lecteurs par jour.*

Voici un petit tableau qui donne un état exact du nombre de lecteurs et du nombre des livres communiqués ; il est établi sur 1048 séances, pour avoir une moyenne plus sûre.

| NOMBRE des séances. | NOMBRE des lecteurs. | NOMBRE d'ouvrages communiqués. | MOYENNE des lecteurs par séance. | MOYENNE des livres communiqués par séance. |
|---|---|---|---|---|
| 1,048 | 21,185 | 58,409 | 20,21 | 55,73 |

Ces chiffres sont de la plus rigoureuse précision : ils sont relevés sur le registre de tenue de chaque séance que j'ai fait ouvrir depuis le 10 janvier 1866. Ce registre contient, séance par séance, le nom, la profession de chaque lecteur, le titre des ouvrages communiqués, et le numéro de la place que chaque volume occupe sur les tablettes de la Bibliothèque.

### 39. *Nombre moyen des lecteurs aux séances du soir.*

Pendant les trois premiers essais de séances du soir que nous avons tentés, quelques lecteurs venaient les premiers jours ; leur nombre allait diminuant chaque jour et finissait par se réduire à zéro. La quatrième tentative, en 1877, n'a pas même amené de lecteurs pendant les premiers jours.

**40.** *Les livres sont-ils prêtés en dehors?*

Oui.

**41.** *Nombre moyen des emprunteurs.*

Moyenne de 1048 séances : 908 ouvrages prêtés à 446 emprunteurs, soit par séance, 2,35 emprunteurs et 3,86 ouvrages empruntés en général par des professeurs des Facultés ou du Lycée.

**42.** *Les livres sont-ils prêtés aux membres du corps enseignant, comme le désir en avait été exprimé dans la circulaire du 19 mars 1873?*

Depuis 39 ans que j'ai l'honneur d'être à la Bibliothèque de Grenoble, les livres ont toujours été prêtés aux professeurs des Facultés et à ceux du Lycée. Je ne connais pas la circulaire de 1873.

**43.** *Quelles sont les formalités et les garanties du prêt?*

Il suffit de justifier, dans une demande écrite et signée, de l'impossibilité où est le demandeur de fréquenter la Bibliothèque aux heures où elle est ouverte. Voilà la règle générale. Les professeurs des Facultés empruntent simplement sur leur signature, sans aucune démarche préalable; les professeurs du Lycée, sur une demande écrite.

Quant aux garanties, tout le monde se connaît dans une ville de 44,000 habitants. Depuis 1841, un seul emprunteur n'a pas rendu un volume prêté. C'était un sergent déserteur, qui emporta une mauvaise grammaire espagnole.

**44.** *Existe-t-il une réserve ?*

Non; j'attends que la dernière fiche soit levée pour la créer.

**45.** *Dans quelles proportions chacun des genres d'ouvrage est-il demandé, soit sur place, soit sous forme de prêt ?*

Sur 24 ouvrages communiqués:

11 Histoire;
6 Beaux-Arts;
4 Belles-Lettres;
2 Sciences;
1 Jurisprudence ou théologie (l'ordre des avocats possède une bibliothèque spéciale).

**46.** *L'affiche contenant les principaux articles de l'ordonnance de 1839 est-elle apposée dans un endroit apparent ?*

Je n'ai, à aucune époque, reçu de l'Administration municipale l'invitation d'apposer d'affiches dans l'intérieur de la Bibliothèque.

# APPENDICE.

Nous venons d'épuiser la série des numéros du Questionnaire ; mais le but qu'on s'est proposé par cet appel étant d'obtenir la connaissance la plus exacte et la plus complète de l'état passé et présent de la Bibliothèque communale, il ne serait pas atteint si nous ne faisions, pour les autres collections de cet établissement non visées dans le Questionnaire, le même travail analogue à celui que nous venons de présenter sur les livres imprimés et sur les manuscrits.

Ces collections sont au nombre de cinq :

## A.

### Médaillier.

Le premier fonds de cette collection vient d'un don de 1400 médailles, fait par M. le marquis de Belmont (août 1776), (*v.* p. 44). M. Raby avait, antérieurement, donné un petit nombre de pièces.

A la veille d'être réunis à l'ordre de Malte[1], les Antonins firent don de 5413 médailles grecques et romaines (octobre 1777).

---

[1] Les historiens fixent tous cette date en 1775; elle n'eut lieu que le 1er novembre 1777. Ce fait est constaté en termes formels dans la lettre que le dernier abbé, Bailli de Navarre, écrit aux directeurs de la Bibliothèque pour leur annoncer, d'après le vœu du chapitre général de l'ordre, le don des objets d'histoire naturelle, du médaillier, des antiques, etc., qu'ils possédaient à St-Antoine.

En 1844, acquisition du médaillier bien connu de M. de Pina au prix de 13,000 fr.

Puis, enfin, des acquisitions et des dons qui ont lieu journellement.

Le médaillier catalogué se compose en l'état de plus de 15,000 pièces :

| | | |
|---|---|---|
| Grecques et romaines .................. | 6468 | 11581. |
| Gauloises............................. | 138 | |
| Françaises ........................... | 2171 | |
| Dauphinoises.......................... | 364 | |
| Etrangères ........................... | 2440 | |

Plus, 4000 environ, la plupart doubles.

Cette collection est fort remarquable par sa suite de grands bronzes et surtout par ses pièces baronnales. Quelques-unes sont uniques.

## B.

### Antiques.

Cette collection se compose de 360 pièces.

Le premier fonds provient de l'abbaye de St-Antoine.

Deux momies, des statuettes, lampes, groupes, etc., égyptiens, grecs, romains, gaulois, indiens, péruviens, arabes, chinois, japonais, etc., en bronze, marbre et terre cuite.

On y remarque une magnifique Vénus en bronze, de 50 centimètres de hauteur.

Un précieux manche de boutoir romain, trouvé près de Grenoble. Il n'existe de pièce à peu près analogue à celle-ci que celle du Musée de Naples.

Deux *dis Pater*, dont le type ne se trouvait pas à St-Germain. J'en ai envoyé un moulage.

## C.

### Collection Genin.

Cette collection est due à peu près tout entière à la munificence de M. Auguste-Antoine Genin, qui l'enrichit encore chaque jour. Elle se compose d'environ 400 articles, dont 382 proviennent de M. Genin. Près de 100 grands meubles, tables, bahuts, crédences, etc., des émaux, ivoires, faïences, porcelaines (Chine, Japon, Saxe, Sèvres, etc). La galerie où est exposée cette collection porte le nom du fondateur ; elle a été ouverte en 1874. On a réuni à la collection Genin tous les objets du même genre que possédait antérieurement la Bibliothèque et qui proviennent exclusivement de dons et de legs (voir la liste des bienfaiteurs, question 12).

Cette curieuse collection attire beaucoup de visiteurs.

## D.

### Collection ethnographique et curiosités.

Ce salon, ouvert en 1874, renferme 194 articles provenant tous de dons.

On y remarque plus de 120 objets précieux et curieux, rapportés en 1846 par M. Arnoux, chirurgien de marine, de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, des Iles Marquises, Mulgraves, des Navigateurs, Wallis, Chèze, des Nouvelles-Hébrides et de Tonga-Tabou. M. le capitaine Bourgey a donné aussi quelques objets provenant des mêmes pays.

Parmi les curiosités, on remarque un tryptique du XIII[e] siècle représentant les douze fêtes principales de l'église grecque, bas-relief en buis d'une admirable exécution, ayant appartenu à la reine Marie Leckzinska.

Le modèle du vaisseau nommé le ***Bienfaisant*** (2$^{m}$ 07 de la poupe à la proue), qui a servi à l'éducation de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, et que ce dernier, alors Monsieur, fut très-étonné de retrouver à Grenoble, lors de la visite qu'il fit à la Bibliothèque le 18 octobre 1814.

Ce modèle a été donné à la Bibliothèque par le Grenoblois Jomaron de Montchorel sous la direction duquel il fut exécuté. Un vaisseau de 74 fut construit d'après ce modèle et porta le même nom.

Le morceau capital de cette collection est le casque dit ***de Vézeronce***, parce qu'il a été trouvé (juillet 1870) sur le champ de la bataille de ce nom. Il est orné de dorures et il a certainement appartenu à un chef [1].

## E

## BIBLIOTHÈQUE DU DAUPHINÉ.

### Bustes et portraits dauphinois.

L'article 3 du budget *(V. Quest. 7)* ouvre à la Bibliothèque, depuis 1843, un crédit sous ce titre. Comme, autant qu'il m'est permis d'en juger par les budgets des quinze principales bibliothèques communales de France que j'ai sous les yeux, je ne crois pas qu'il existe de collection spéciale analogue dans aucune d'elles, quelques explications à ce sujet sont indispensables.

Etonné, dès mon entrée à la Bibliothèque, du petit nombre (400 environ) d'ouvrages dauphinois que renfermait cet établissement, j'adressai, en 1844, à l'Administration un mémoire

---

[1] Les savants les plus autorisés le font dater du VII$^{e}$ ou VIII$^{e}$ siècle. Mais comme nos annales ne signalent aucun autre combat, soit à Vézeronce, soit dans les environs, je le crois contemporain de la bataille de ce nom, où Clodomir fut tué.

dans lequel je m'efforçais de démontrer l'utilité, la nécessité de réunir dans la Bibliothèque tous les ouvrages imprimés et manuscrits, les médailles, tous les objets en un mot se référant par un point quelconque à l'histoire de notre province. « Le Dauphiné, disais-je, est la province de France la plus pauvre à cet égard ; on n'a rien fait dans ce sens depuis les vingt-cinq premières années du XVIII[e] siècle. Notre histoire générale, celle de nos villes, de nos institutions, de nos enfants célèbres, etc., est entièrement à écrire...,» et j'ajoutais : «tout ce que nous ferons pour nos histoires locales sera une précieuse contribution à l'histoire générale de France : car ce n'est que lorsque toutes les histoires des provinces seront faites et bien faites qu'on pourra écrire une histoire de France qui sera autre chose que celle de ses souverains ou celle de la ville de Paris. »

Le Maire et le Conseil municipal accueillirent très-favorablement ma demande, un crédit de 1,000 fr. fut voté. Ce crédit fut, en 1851 ou 1852, réduit à 300 francs ; il a été porté à 400 fr. il y a un an. Cette somme est tout-à-fait insuffisante, c'est à peine le prix du plus mince volume d'un de nos faiseurs de vers du XVI[e] siècle ou du commencement du XVII[e]. J'ai demandé qu'il fût ramené au moins à son chiffre primitif, et j'espère que ma demande ne sera pas repoussée. Malgré cette insuffisance, et grâce à des dons nombreux, cette Bibliothèque spéciale comprend aujourd'hui 33,593 articles, dont plus de 4,000 manuscrits. On lui a consacré une galerie [1] particulière. Cette collection comprend :

---

[1] L'Administration municipale m'a fait l'honneur de donner mon nom à cette galerie et à la collection qu'elle renferme. C'est une gracieuseté motivée tant sur l'initiative de cette collection que j'ai prise en 1844 (voir pag. 21), que sur les conditions désintéressées que j'ai acceptées pour la cession de ma bibliothèque en échange d'une rente viagère de 3,850 fr., quoique ma bibliothèque eût été estimée 52,625 fr. par les experts désignés par l'Administration elle-même. Ma bibliothèque, qui valait plus que le prix d'estimation, renfermait 28,180 volumes, sur lesquels 11,249 imprimés et 2,000 manuscrits sont entrés dans la Bibliothèque du Dauphiné, comme se référant à l'histoire de cette province.

1° Tous les ouvrages imprimés ou manuscrits, plans, cartes, portraits, etc., se référant à l'histoire de la province ;

2° Tous les ouvrages des auteurs qui y sont nés ;

3° Tous ceux qui y sont imprimés.

Le nombre des portraits gravés est déjà de 478, quoique je n'aie commencé cette collection que depuis peu de temps.

J'espère réunir plus tard dans cette galerie les médailles et monnaies dauphinoises, les antiques trouvés dans le pays, les objets gallo-romains, etc., qui, en l'état, sont exposés dans la grande galerie de la Bibliothèque, — et la rendre publique.

Enfin, comme annexe à cette galerie, j'ai ouvert, il y a deux ans, au public, un salon contenant 35 bustes dauphinois (bronze, marbre, terre), et 37 portraits peints.

Les bustes les plus remarquables sont :

Un buste en bronze de Lesdiguières (pièce unique qui figure à l'Exposition) ;

Barnave (buste terre de Houdon) ;
Casimir-Perier (buste bronze).

Pour les portraits peints :

Bayart (il est à l'Exposition) ;
Lesdiguières ;
Marie Vignon, duchesse de Lesdiguières ;
Madame de Tencin ;
Mably ;
Condillac ;
Casimir-Perier ;
Beyle (Stendhal) (il est à l'Exposition).

*Le Conservateur,*

H. GARIEL.

Grenoble, mai 1878.

## DOCUMENTS INÉDITS

### Concernant la Bibliothèque de Grenoble.

J'ai cru devoir ajouter à cette deuxième édition quatre pièces inédites, également intéressantes, chacune à leur point de vue, et qui ne pouvaient trouver place dans le « Questionnaire. »

**1.** La liste plus complète que celle connue jusqu'à ce jour des noms des fondateurs de la Bibliothèque.

**2.** Une très-curieuse lettre du marquis de Belmont, qui n'aurait pas besoin d'être datée, tant il est facile, en la lisant, de préciser l'heure où elle a été écrite. Elle est autographe et d'une belle et rapide écriture, qui se distingue par une richesse d'accentuation particulière que j'ai dû respecter pour l'originalité de la chose.

**3.** Toute la partie concernant l'origine de la Bibliothèque, d'un Mémoire qui n'est ni signé ni daté et qui est adressé à quelque haut personnage innommé : « un Magistrat qui aime la Justice et qui protége les Lettres. »

Ce Mémoire a dû être rédigé vers 1784 ; il est de M. de Sauzin, ce qui résulte de la lecture des premières lignes. Mais à qui ce Mémoire a-t-il été adressé ? J'avais songé au Chancelier Miroménil (1774-1787) ; dès la deuxième page, je me suis aperçu de mon erreur. Est-ce au Ministre de Breteuil ? Ne serait-ce pas au premier Président du Parlement, de Berulle ? Au Procureur général Delagrée ?

**4.** Les instructions manuscrites (inédites) qui accompagnaient chaque envoi du Modèle de la Bastille, fait par le patriote Palloy à tous les chefs-lieux de département.

**ÉTAT des souscriptions données pour l'acquisition de la Bibliothèque de feu Mgr l'Evêque de Grenoble.**

(Relevé textuellement sur les bulletins originaux de souscription).

| DATES. | | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. MM. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|---|
| 6 janv. 1772. | 1. | DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.. | 2,400 f » |
| 18 — | 2. | LES SECRÉTAIRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES[1]................. | 288 » |
| 19 — | 3. | DE SAUZIN.................... | 1,500 » |
| — | 4. | LES NOTAIRES DE GRENOBLE...... | 900 » |
| — | 5. | CHAMPEL...................... | 72 » |
| — | 6. | BOVIER [2] ..................... | 360 » |
| — | 7. | LE COMTE DE BALLY............ | 360 » |
| — | 8. | L'ABBÉ BALLY................. | 300 » |
| 20 — | 9. | DE MARCHEVAL................. | 3,000 » |
| — | 10. | TREILLARD.................... | 24 » |
| — | 11. | DUTERREAU ................... | 144 » |
| — | 12. | SAVOYE frères [3]................ | 300 » |
| — | 13. | L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN........ | 2,400 » |
| — | 14. | RABY D'AMÉRIQUE.............. | 720 » |
| 21 — | 15. | LES AVOCATS CONSISTORIAUX, pour le don de leur Bibliothèque et des fonds destinés à son entretien .. | |
| — | 16. | M. GAGNON.................... | 300 » |
| — | 17. | ROBERT [4] ..................... | 72 » |
| | | *A reporter*... | 13,140 f » |

[1] Les Secrétaires étaient : MM. Pison, Cellard des Tours, Trouilloud et Chuzin.

[2] Avocat, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville.

[3] L'un d'eux était premier Consul de la ville.

[4] Garde-livres en la Chambre des Comptes.

| DATES. | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. MM. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|
| | *Report*... | 13,140 f » |
| 23 janv. 1772. | 18. Teisseire...................... | 360 » |
| 24 — | 19. De Barral de Montferrat...... | 360 » |
| — | 20. Travail........................ | 144 » |
| — | 21. Planta......................... | 360 » |
| 27 — | 22. Le Marquis de Marcieu......... | 3,000 » |
| 28 — | 23. Les Dominicains................ | 1,200 » |
| — | 24. Michon (le cadet).............. | 72 » |
| — | 25. Du Parlement................. | 7,200 » |
| 30 — | 26. Dupuy, bourgeois sur le quay.... | 100 » |
| 31 — | 27. Bourne ....................... | 36 » |
| 1er fév. 1772. | 28. Les Antonins.................. | 3,000 » |
| — | 29. Du Collége.................... | 408 » |
| 3 — | 30. Ducreux ...................... | 48 » |
| 4 — | 31. Du Lausa...................... | 150 » |
| 5 — | 32. Les Chartreux (comptant)...... | 1,800 » |
| 7 — | 33. De Langon.................... | 360 » |
| 12 — | 34. Du Chapitre de Saint-André.... | 600 » |
| 16 avril 1772. | 35. De Latour [1], premier président.. | 2,400 » |
| 15 juin 1772. | 36. Rivière [2]..................... | 36 » |
| — | 37. Durand [3]...................... | 72 » |
| — | 38. Prié [4]........................ | 36 » |
| 18 — | 39. Boyer [5]...................... | 72 » |
| | *A reporter*... | 34,954 f » |

[1] Vidand de la Tour.
[2] Doyen de la Chambre des Procureurs de la Chambre des Comptes.
[3] Procureur en la Chambre des Comptes.
[4] Procureur en la Chambre des Comptes.
[5] Directeur des Fournitures militaires.

| DATES. | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|
| | MM. | |
| | *Report*... | 34,954 f » |
| 19 juin 1772. | 40. LES CORDELIERS................ | 300 » |
| 20 — | 41. LE COMTE DE BARRAL........... | 360 » |
| — | 42. LE COMTE DESSUILES............ | 300 » |
| 22 — | 43. RABY-SAINT-VICTOR............. | 360 » |
| — | 44. CÉCILLON....................... | 144 » |
| 23 — | 45. CHARBONNEL.................... | 360 » |
| — | 46. MICOUD........................ | 18 » |
| — | 47. GIRARD, apothicaire............ | 18 » |
| — | 48. FAUCHÉ........................ | 24 » |
| — | 49. GAUTIER........................ | 72 » |
| — | 50. PATUREL....................... | 72 » |
| — | 51. CHARVET aîné.................. | 36 » |
| — | 52. DURAND........................ | 72 » |
| — | 53. DELAFONT...................... | 36 » |
| — | 54. VABRE......................... | 36 » |
| — | 55. JOURDAN....................... | 72 » |
| — | 56. RIBAN......................... | 72 » |
| — | 57. LASALLE....................... | 96 » |
| — | 58. BEAUFORT...................... | 150 » |
| — | 59. MOISSON....................... | 150 » |
| 24 — | 60. CORMON DE VILLEMER............ | 150 » |
| — | 61. CASTREL....................... | 120 » |
| — | 62. MEYER......................... | 48 » |
| — | 63. BOZONAT....................... | 48 » |
| — | 64. BARTHÉLEMY-DORBANNE.......... | 48 » |
| — | 65. BRUN.......................... | 48 » |
| — | 66. ANGLÉS........................ | 48 » |
| — | 67. LENOIR-DELAROCHE.............. | 48 » |
| — | 68. ROYER......................... | 48 » |
| | *A reporter*... | 38,308 f » |

| DATES. | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. MM. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|
| | *Report*... | 38,308 f » |
| 24 juin 1772. | 69. Chaniac | 48 » |
| — | 70. Perrard | 48 » |
| — | 71. Perrotin | 48 » |
| — | 72. Barbier | 48 » |
| — | 73. Lomet | 72 » |
| — | 74. Cavillon | 36 » |
| 25 — | 75. Clappier | 216 » |
| — | 76. Chenevat | 48 » |
| — | 77. L'abbé Brouet | 36 » |
| — | 78. Duparc | 36 » |
| — | 79. De Brunière (dont 12 f. comptant). | 36 » |
| — | 80. Pina | 360 » |
| — | 81. Cotton | 72 » |
| 26 — | 82. Barnave | 48 » |
| — | 83. Royer-Desgranges | 48 » |
| — | 84. Jullien de Fonsine | 48 » |
| — | 85. Piat-Desvial | 48 » |
| — | 86. Chabert | 48 » |
| — | 87. Lemaistre | 48 » |
| — | 88. Froment | 48 » |
| — | 89. Brizard | 72 » |
| — | 90. Dumas | 48 » |
| — | 91. Duchesne | 48 » |
| — | 92. Sallicon | 24 » |
| — | 93. Faure | 72 » |
| — | 94. Rubichon | 72 » |
| — | 95. Le Chanoine Lectel (comptant) | 36 » |
| — | 96. Giroud, greffier | 72 » |
| — | 97. Botut | 150 » |
| | *A reporter*... | 40,342 f » |

| DATES. | | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|---|
| | | MM. | |
| | | *Report...* | 40,342 f » |
| 27 juin 1772. | 98. | Pizon-Lacourbassière | 48 » |
| — | 99. | Pascal | 360 » |
| — | 100. | Letourneau | 100 » |
| — | 101. | Enfantin | 48 » |
| — | 102. | Chanel | 48 » |
| — | 103. | Pison fils | 48 » |
| — | 104. | Eynard | 48 » |
| — | 105. | Les Procureurs au Parlement | 960 » |
| — | 106. | Moulezin et Pollin frères | 72 » |
| — | 107. | Pollin (B.) | 72 » |
| 28 — | 108. | Moreon | 48 » |
| 29 — | 109. | Vallet, ancien directeur général de police | 48 » |
| — | 110. | Les Minimes | 300 » |
| — | 111. | D'yze | 144 » |
| — | 112. | Prunelle | 100 » |
| — | 113. | Prunelle de Lierre | 100 » |
| — | 114. | Allemand-Dulauron | 120 » |
| 30 — | 115. | Le Collége de Médecine | 600 » |
| — | 116. | Fournier, apothicaire (dont 24 fr. comptant) | 72 » |
| — | 117. | Delange | 24 » |
| 1er juil. 1772. | 118. | Langon père | 216 » |
| — | 119. | Botut aîné | 100 » |
| 11 — | 120. | Les Procureurs au Bailliage | 600 » |
| — | 121. | Delagrée | 144 » |
| août 1772. | 122. | L'Evêque de Grenoble | 2,400 » |
| — | 123. | Le Marquis De Tonnerre | 3,000 » |
| — | 124. | Le Président Bally de Bourchenu | 1,500 » |
| — | 125. | Chabrière de la Roche de Peyrins | 300 » |
| — | 126. | Le Président Dupré | 300 » |
| | | *A reporter...* | 52,262 f » |

| DATES. | | NOMS DES SOUSCRIPTEURS. | MONTANT des souscriptions. |
|---|---|---|---|
| | | MM. | |
| | | *Report*... | 52,262 f » |
| 6 sept. 1772. | 127. | BELLUART, veuve DUBOYS........ | 216 » |
| 7 — | 128. | REYNAUD ...................... | 960 » |
| 1er janv. 1773. | 129. | PÉRIER père, tant pour lui que pour ses enfants.............. | 600 » |
| 30 — | 130. | RETIF neveu.................. | 150 » |
| 5 fév. 1773. | 131. | Un inconnu (connu à M. de Cormon) | 120 » |
| — | 132. | RENAULDON, ses peines et ses soins. | » » |
| — | 133. | FALQUE (l'aîné)................. | 150 » |
| — | 134. | LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES ........................ | 2,400 » |
| — | 135. | LES SECRÉTAIRES DU PARLEMENT [1]. | 600 » |
| 18 mars 1773. | 136. | BENOÎT-DUPERRIER.............. | 72 » |
| 15 mai 1773. | 137. | MARNAYS...................... | 240 » |
| — | 138. | MORGES....................... | 450 » |
| 3 juin 1773. | 139. | MICHON, chanoine............. | 140 » |
| 21 juillet 1773. | 140. | MONTEYNARD .................. | 3,600 » |
| 4 sept. 1773. | 141. | PÉRIER ........................ | 36 » |
| 7 — | 142. | GRAMONT, duc DE CADEROUSSE.... | 720 » |
| 9 — | 143. | BÉJUY ........................ | 48 » |
| | | | 62,764 f » |

Il est bien évident que cette liste, quoiqu'elle contienne treize noms de plus que celle qui a été donnée par mon prédécesseur et celle qui est gravée sur les tables de marbre, dans le vestibule de la Bibliothèque, n'est pas encore complète, puisque M. de Sauzin, qui était président de la direction de la Bibliothèque depuis sa création, dit (vers 1783) : « que les frais de premier établissement avaient coûté 120,000 fr. (V. p. 51), et ces frais furent couverts par les souscripteurs. »

---

[1] Ces secrétaires étaient : MM. Chaumas, Laforte, Boisset et Reinier.

J'espère, avec le temps, compléter ce « Livre d'or » de la Bibliothèque, et le faire suivre de la liste de tous les donateurs sans exception. Cette liste, qui exigera plusieurs feuilles d'impression, trouvera sa place dans les « Annales de la Bibliothèque » que je compte bien publier quelque jour. Quand le Dieu de la Bibliothèque me fera quelque loisir, au lieu de lui offrir — comme Virgile à Auguste — le sang d'un agneau, je lui offrirai ces *Annales*, et je suis sûr que mon offrande lui sera plus agréable que le sang de plusieurs troupeaux de n'importe quelles bêtes.

---

## Lettre de M. de Belmont aux Directeurs de la Bibliothèque.

Au Château de Varces, le 2 septembre 1776.

Je reçois, Messieurs, avec toute la reconnoissance que je dois à tout ce qu'ont de flatteur pour moi les sentimens dont veulent bien m'hônôrer des patriôtes tels que vous, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à l'occasion du médaillier que je remis il y a quelques jours à l'un de vos très aimable et très estimable collêgue, pour le faire parvenir à la bibliothêque publique et vous l'offrir de ma part, non comme un don, mais à titre de tribût patriotique ou plustôt comme une dette qu'il me tardoit d'acquitter. Ce médaillier, vous le sçavés, Messieurs, n'étoit entre mes mains qu'un dépôt, consacré depuis long temps par une destination qui n'a jamais varié, quoiqu'à regrêt suspendüë par les obstacles que rencontra, dans le temps, un projet

que vous me rappellés d'une façon si flatteuse et dont l'exécûtion m'eut procûré l'honneur de poser la prêmière pierre du grand Edifice, dont le suffrage public et un choix éclairé vous ont dê= fêrés la direction ; mes vœux du moins, quoiqu'un peu plus tard, ont étés bien remplis et j'aurai toujours à joüir de la satisfaction secrette d'avoir, avant tant d'illustres émûles, laucé dans le sein de la Patrie une heureuse étincelle qui bientôt fit éclôrre cet embrâsement d'emûlation générale auquel nous devons un etablissement si propre à y faire germer à jamais le goût de la littêratûre, des sciences et des arts et qui dêjà, dês sa naissance, réûnit tant de richesses ! Mais ce n'est pas assez d'avoir franchi les premiers pâs, et c'est sans doute à vous, Messieurs, qu'est rêservé l'honneur d'élever à la Patrie de nouveaux trophées ! Dêpôsitaires de ses thrésors littéraires, vous lui devés de nouveaux efforts pour sa gloire ; vos assemblées semblent être dêjà tout à la fois et les prélûdes et les présâges d'une acadêmie naissante, et les talents épars n'attendent qu'un signal pour venir se rassembler autour de vôtre ægide sous les lois d'une heureuse confœdérâtion. Echô du vœu public, j'ai crû, Messieurs, vous devoir cette effûsion patriotique et ce sera toujours avec le plus vif empressement que je saisirai toutes les occasions de cultiver les sentimens que vous voulés bien me témoigner, et de vous convaincre que rien n'égale ceux de considération, d'estime et d'attachement, avec les quels je vous prie de me croire audelà de toute expression, Messieurs, votre três humble et três obéissant serviteur,

Le M[is] de BELMONT.

---

## Mémoire de M. de Sauzin à .......

Monsieur de Berulle fils m'a communiqué, Monsieur, la notte que vous lui avez remise concernant la bibliothèque publique de Grenoble, lors du travail que vous avés fait concernant le college de la meme ville ; comme je me trouve Président de la direction de cette œuvre depuis son établissement, je crois devoir vous en faire connoitre dans un detail plus exact que celui qu'on a pu vous fournir, l'origine, le progrés et la constitution ; vous me permettrés d'y ajouter quelques réflexions sur un objet si digne d'encouragement pour le genre de son institution, unique peut-être dans le royaume, par les circonstances de sa formation.

Feu M. de Caulet, évêque de Grenoble, pendant le cours de son épiscopat, qui a duré cinquante cinq ans, avait formé une bibliothèque de quarante deux mille volumes.

On avoit espéré pendant quelque temps qu'il la destinait à etre publique, mais il n'en disposa pas, elle resta dans sa succession qui fut devolüe à M. le marquis de Grammont son neveu.

La disparution de ce trésor littéraire frappa tous les esprits : le projet de l'acquerir pour le rendre public, fut fait par des citoyens zelés, et adopté avec empressement par des corps et des particuliers. Une souscription fut ouverte, et lorsqu'elle fut portée à une somme qui permettait d'espérer le succès de l'etablissement, une assemblée générale des souscripteurs fut tenue ; ils choisirent douze d'entr'eux à qui ils donnèrent pouvoir de traiter de l'acquisition des livres, de rechercher un local capable de les contenir, et de faire à cet égard toutes les conventions nécessaires. Il fut arrèté quils rendroient compte de leurs démarches a une autre assemblée générale, que le nombre des directeurs seroit porté à vingt cinq. L'assemblee fut tenue en son

tems et le bibliothecaire fut nommé : il fut décidé qu'il seroit du nombre des vingt cinq directeurs. MM. les souscripteurs me firent l'honneur de me mettre à la tête des douze qu'ils venaient de choisir, et, en cette qualité, j'eus l'honneur de rendre compte du tout à M. le chancellier et à M. le marquis de Monteynard, alors secrétaire d'Etat de la province, et leurs réponses furent approbatives.

L'acquisition des livres, fut faite au prix de 45,000 liv., auquel M. le marquis de Grammont le réduisit pour conserver à Grenoble le monument formé par son oncle ; car je suis particulièrement instruit, ainsy que le public, qui'il lui avait été fait des offres bien plus avantageuses.

Il falloit un local spacieux pour emplacer cette collection. Sa destination devait etre rendue publique, ce qui exigeoit un local commode pour le service. Nous étions autorisés à le chercher ou nous trouverions ces avantages reunis, le collège possédoit beaucoup de batimens dont une partie lui étoit inutile pour ses exercices. Les jésuites même ne s'en servaient de leur tems que pour leurs congregations, qu'ils avoient multipliées suivant leurs coutumes. C'est de cette portion de batiment que nous traitames avec le bureau du collège, qui, par l'édit de fév. 1763, en avoit l'administration. Il nous céda le second et le troisième étage de cette partie de batiment, à condition que nous nous chargerions de l'entretien du toit, et cette charge est si onéreuse qu'il a fallu tout notre zèle pour le bien public, pour nous résoudre à la prendre sur nous avec si peu de moyens.

Le terrein de l'emplacement une fois decidé, on fut obligé de le mettre en état de servir au nouvel usage auquel il étoit destiné ; je ne rappellerai pas en détail les difficultés qu'il fallut vaincre, les travaux nécessaires pour y parvenir ; ils furent longs et très dispendieux.

Pendant qu'on y travaillait, il nous fut représenté que nous pourrions y joindre un cabinet d'histoire naturelle. Une galerie ouverte au second étage joignoit la bibliothèque, ne servoit à rien au collège, nous en demandames la concession, qui nous fut ac-

cordée sous les mêmes conditions, ce qui augmente encore l'étendue de nos engagements ; en sorte que la plus grande partie des batimens pour l'entretien du toit est entièrement à notre charge et le collège en est exonéré ; considération importante pour lui.

Le résultat de nos opérations a été, Monsieur, que, par le local actuel, on entre par une salle de 44 pieds de longueur sur 28 de largeur ; elle conduit a une autre de 120 pieds de long sur 24 de large, ayant des fenestres à droite et à gauche, trois grands bureaux dans la longueur, et à chaque fenestre une table et un pupitre ; nous fournissons aux amateurs le papier, les plumes, et l'écritoire.

En retour de cette grande salle, on va au cabinet d'histoire naturelle qui, par les dons qu'on nous a fait, est entièrement garni, et fait l'étonnement de tous ceux qui l'ont vü.

L'ordre des avocats qui avoit ausy une bibliothèque la uni à la notre, sous la condition que deux de ses membres nommés par l'ordre seroient associés à la direction comme députés de leur ordre, qui les nommoit au bout d'un certain tems. Nous nous engageames aussi à donner à MM. les avocats l'usage de la salle attenant le logement du bibliothécaire pour remplacer celle de leur bibliothèque, où ils tenaient auparavant les assemblées de leur ordre. — Cette salle est la même où s'assemble la direction, entre la grande salle de la bibliothèque et l'appartement du bibliothécaire.

Après deux ans de travail et de dépenses, la bibliothèque publique fut enfin ouverte ; peu de tems après fut proposée la jonction du cabinet d'histoire naturelle dont j'ai parlé, tout a eté conduit à sa perfection, le public en joüit quatre jours de la semaine, matin et soir.

Cet établissement pour lequel nous n'avons eû d'autres fonds que la générosité des corps et des particuliers étonne tous ceux qui l'ont vu, nous y avons dépensé plus de cent dix mille fr. Vous apprétierés par ce trait, Monsieur, la vivacité du zèle qui la formé et la constance du patriotisme qui l'a exécuté.

C'est en cet état Monsieur, que le roy, par ses lettres patentes du mois de novembre 1780, enregistrées au parlement, a mis à cet établissement le sceau de son autorité, et nous ne voyons rien qui puisse infirmer la légalité de cette œuvre publique après cette autorisation.

Ce n'est pas tout, Monsieur, les augmentations qui se font chaque jour par des dons et des libéralités en livres et en objets d'histoire naturelle, en antiques, en médailles, nous ont convaincu de la nécessité d'augmenter notre local. Une occasion s'est présentée de nous assurer un terrein voisin.

Une maison dite des repenties qui touchoit a l'appartement du bibliothécaire par ses murs, a été unie a une autre maison ditte la propagation. Les batimens de la première étant désormais inutiles, ont été mis en vente aux enchères. M. le comte des Adrets l'a acheté; nous avons acquis de lui la partie supérieure de cette maison qui nous touche, notre projet est de porter dans cette partie le logement du bibliothécaire ; et, en mettant à niveau de nos salles le nouvean corps de logis que nous venons d'acquérir, nous aurons une salle de 116 à 120 pieds de longueur, en continuation de la grande et sur la même largeur. L'arceau de la première de 44 pieds fera l'entrée, ce qui nous donnera une salle de 230 a 240 pieds de longueur, avec les mêmes aisances. Il faudroit voir le local, Monsieur, pour sen faire une idée ; je puis vous assurer que nous serons bien récompensés si nous parvenons a l'exécuter. Ce sera une dernière preuve que nous donnerons au public de notre zèle pour son service.

Cette acquisition a été, sur la demande des directeurs, confirmée par le roy par lettres patentes du 9 fév. 1783, enregistrées au parlement. Seconde autorisation légale de notre établissement.

S. M. a même daigné nous donner en dernier lieu une marque bien flatteuse de la satisfaction qu'elle a de notre conduite. M. le baron de Breteuil nous a fait savoir par M. le duc de Tonnerre que le roy a bien voulu comprendre la bibliotheque publique de Grenoble dans la liste des établissements aux quels S. M. fait

présent de tous les livres qui sortiront des presses de l'imprimerie royale, et il en a déjà eté remis. Ce surcroît de richesses que nous devons a un ministre aussi connu par l'étendue de son genie que célèbre par ses talents, est un témoignage précieux de l'approbation que S. M. veut bien accorder à notre zèle et a nos travaux qui ont élevé un monument si précieux a la province de Dauphiné et si honnorable à la ville de Grenoble.

Aussi depuis l'ouverture de la bibliothèque, voit on le public y abonder assidûment quatre jours de la semaine. La culture de l'esprit s'étend, les connoissances font un progres sensible ; on y voit communement quarante ou cinquante personnes lire et travailler avec ordre et dans un silence qui prouve le bon emploi du tems.

Je suis toujours plus surpris lorsque je considère le point d'où nous sommes partis, et celui où nous sommes, sans avoir eu aucun secours du Gouvernement. L'établissement se soutient et senrichit beaucoup, mais quelles sont nos ressources? mille fr. par an que M. Necker nous a donné, le parlement nous donne six cent livres, la ville autant, un honnoraire a chaque réception davocat, quelques légères contributions sur les réceptions au parlement; avec cela nous payons le bibliothécaire, deux domestiques, les dépenses courantes; et comme on s'y attend bien, il nous reste plusieurs parties à acquiter.

Jaurois desiré, Monsieur, pouvoir abréger cette exposition de la naisssance, du progrés, et de l'état actuel de la bibliothèque publique, mais je vous avoue que nous ambitionnons fort votre approbation, ami des lettres comme vous l'êtes, homme de lettre trés distingué vous même, par l'étendue de vos connaissances, vous serés plus en état que personne d'apprétier nos vuës, nos motifs et notre conduite, nous avons aussy pensé que ce tableau historique etait nécessaire pour préparer aux reflections que j'ai annoncé devoir le suivre.

La première que je presente, Monsieur, est que les *souscripteurs sont les seuls et les vrais proprietaires de la bibliotheque*, *du cabinet et de tout ce qui accompagne le monument.* Ils en ont confié

l'administration a des directeurs limités à un certain nombre, mais si on peut sexprimer ainsy, nous ne sommes que leurs mandataires. S. M. nous a reconnu en cette qualité par deux lettres patentes accordées a notre demande, elle nous a autorisé à nommer nos successeurs, lorsque les places deviendraient vacantes, il est difficile de méconnoitre à ces traits, une administration légalement caracterisée.

L'établissement de la bibliothequo coute aux citoyens QUARANTE MILLE ÉCUS, et ce prix est fort augmenté par les dons qui nous ont été faits (1).

........................................ ........

---

## Modèle [2] en relief de la Bastille.

*(Longueur $1^m02$ ; largeur $0^m53$ ; hauteur $0^m42$. —Longueur du plateau ou bassin sur lequel il repose : $1^m20$; largeur $0^m79$).*

Ce modèle est un des rarissimes survivants des 83 exemplaires qui furent, en 1790, envoyés gratuitement par le patriote Palloy à

---

[1] Je n'ai porté sur mon tableau que 100,000 fr. (v. p. 6), mais j'explique dans une note que ce chiffre devait être plus élevé. Je n'avais pas alors connaissance de ce mémoire de M. de Sauzin. Il faut donc ajouter 20,000 fr. au chiffre de 100,000 des frais du premier établissement.

[2] La vraie place de cet article était sous le chapitre : *Collection ethnographique et curiosités,* appendice D; mais sa longueur nous la fait renvoyer ici.

tous les chef-lieux de département. Il est « fait des vestiges de la Bastille, c'est-à-dire, modelé en mortier et pierres broillés, de matériaux provenant de la démolition rassemblée et malgamée en plâtre ; tous les accessoires y annexés, tant grilles que portes, et autres petits détails, sortent des débris. »

Le plateau sur lequel il repose est un carré long, aux angles arrondis, dont les bords sont surélevés de 0m08 pour figurer les fossés qui entouraient la Bastille. Le fonds est peint en couleur vert d'eau. Il est armé en dessous de quatre portants carrés en fer, dans lesquels on faisait glisser deux barres de bois pour le transporter à épaules, chargé du modèle de la Bastille, dans les cérémonies. Il était promené par quatre hommes dans toutes les fêtes civiques et notamment le 14 juillet, « comme un trophée de la liberté conquise », dit une délibération du Directoire des Hautes-Alpes.

Tout à côté du modèle en plâtre, j'ai exposé la gravure coloriée de la Bastille (0m78 en hauteur, 0m56 en largeur), qui porte cette dédicace autographe :

« Hommage fait au département de l'Isère, remis à la ville de Grenoble, chef-lieu.

PALLOY, patriote. »

La pièce originale et inédite que voici, tout en témoignant que le maître maçon, quelque peu architecte, Palloy était alors plus riche de patriotisme et d'écus que d'orthographe, est pleine de renseignements aussi curieux qu'intéressants. Elle nous apprend encore que chacun des envois de ce patriote, un des grotesques de la révolution, était accompagné d'un « camarade, frère d'armes » et d'un ouvrier chargé de déballer et monter les pièces.

Voici cette pièce, avec son orthographe :

**M. JAQUEMOT**

[«Le Camarade» qui fut chargé de l'envoi fait à Gap.]

## Observations.

*Après avoir fait déballer les caisses, voir si les Bastilles sont entièrement garnies dehors.*

---

**Extérieur** ....... {

Composées de 48 grilles de croisées et 2 grilles pour la porte, et de crochets à chaque croisée.
Les deux pont-le-vis avec chaînes,
La porte à deux venteaux et l'imposte,
La plaque de la grande inscription,
Celle de carton des officiers de chaque ville,
La plaque noir du devant et celles des huit tours,
Une capitulation en parchemin,
L'échelle de M. de La Tude, à la tour du trésor.

---

**Dessus les Tours**.. {

De quinze canons,
De dix barils,
De dix paquets de boulets,
Un drapeau,
Deux tampons, avec les soupiraux de canons,
La Ste-Barbe, garnie de poudre,
Une bougie trouvée dessus,
Quatre pierres cy apret et les écrits,
Quatre guerrites,
Huit souches de cheminées,
Huit tourelles des escaliers.

---

INTÉRIEURE.

**Cours des cuisines.**
- Un angar sur poteaux,
- Une petite baraque, cour du puits, servant de garde-manger,
- Un puits garni de ses arcs-boutans, et de sa poulie,
- Un peron,
- Un billot de justice,
- Un poteau de fer,
- Un crampon,
- Une torture.

---

ÉTAT-MAJOR.

- Deux souches de cheminées au-dessus des combles, seul qui n'était pas garni de fer,
- Une horloge,
- Un crochet,
- Un colombier avec trémie en saillie.

---

GRANDE COUR.

**Intérieur.** . . . . . . .
- Un corps de garde,
- Une bibliothèque,
- Une grille à deux linteaux,
- Un carcan et deux anneaux,
- Un banc et deux consols,
- Un peron de la chapelle,
- Un peron de l'état-major,
- Une rampe de l'escalier de l'état-major,
- Un cadran marquant cinq heures et demie,
- Une fleur de lis,
- Une inscription,
- Les marches des archives,
- Une crémaillère et une chaîne,
- Un réservoir,
- Un tampon et son anneau,
- Deux crampons,
- Une échelle de mesure.

---

## Attention

Que le nommé                                   qui l'accompagnera dans son voyage soit muni des outils nécessaires ;

D'ôter le couvercle de la caisse et la partager ensuite ;

On posera la Bastille sur son plateau ;

Faire tous les racordemens nécessaires ;

De tâcher qu'il n'y ait pas beaucoup de curieux lors du décaissement ;

De voir dans la paille si les grilles sont tombées ;

D'ôter la poussière avec un petit houssoir ;

De mettre le petit paquet de poudre contre la Ste-Barbe ;

De poser le drapeau dans une des tours nommée la Bassinière et où il y a un trou pour le recevoir ;

De semer des petits morceaux de pierres près les créneaux qui sont démolis ;

De mettre la corde proche la potance ;

De mettre le cierge près la chapelle.

---

## Objection.

Etant arrivé à chaque département, ainsi qu'à chaque directoire, le Voyageur prononcera son discours et il demandera les noms des officiers du Directoire composant le corps de chaque département;

Il demandera aussi les noms des officiers de chaque corps de district;

Il laissera son pouvoir à chaque Département, et aura soin de prier qu'on lui en donne un récépissé, sans cependant paraître le demander, et ce, qu'à la fin de l'assemblée ;

Demander une recommandation de Département en Département ; ne pas trop entrer en matière de conversation ; éviter toute discussion ; écouter avec attention et suivre leur raisonnement patriotique, et ne rien échaper de tout ce qui peut être utile à la chose publique et aux intérêts de M. Palloy ;

De veiller à la conduite de l'ouvrier ; faire attention qu'il ne reçoive rien directement, ni indirectement ; et le soulager dans le cours du voyage si faire se peut ;

Que le Voyageur ait soin d'expliquer, pour ne pas mettre en erreur aucuns Départements, ni Directoire, sur le désir qu'aurait eu M. Palloy de leur envoyer un modèle semblable à celui qu'il a présenté à l'Assemblée nationale, qui aurait été un objet de près de 4,000 livres, mais que le modèle est fait des vestiges de la Bastille, c'est-à-dire, modelé en mortier et pierres broillées, de matériaux provenant de la démolition, rassemblée et malgamée en plâtre ; que tous les accessoires y annexés, tant grilles que portes, et autres petits détails, sortent des débris.

Beaucoup d'excuses à faire par le retard de l'envoi, qui aurait fait plus d'effet dans un temps plus serein, mais la quantité et l'hommage qu'il fallait faire aux Représentants de la Nation ; cette pièce a causé seul un tems considérable à finir.

Les objets que tous les Voyageurs recevront en leur nom, poste restante, qui leur sera dressé par un de leurs amis ; ce paquet est pour être distribué aux membres du Directoire des districts.

Il renverra la petite carte qui sert d'épitaphe, ou il la gardera, à l'effet de ménager le port de lettre ;

Il m'écrira à chaque arrivée dans les départements, pour connaître l'esprit de celui d'où il est sorti, et leur patriotisme, d'après la réception.

La première caisse contient la Bastille et tous ses accessoires.

La deuxième caisse contient le plateau, sur lequel est gravé le portrait du Roi.

La troisième caisse contenant :

Deux dessins encadrés, l'un représentant le tombeau des victimes trouvées dans les cachots de la Bastille ; l'autre, représentant le projet d'une pyramide, pour être élevée à Nancy ;

Un tableau sous verre, représentant les trois portraits : du Roi, M. De Lafayette et M. Bailly ;

Le bouquet du Roi ;

Le bouquet présenté à l'Assemblée nationale ;

Un boulet et une cuirasse ;

Trois volumes des procès-verbaux de nos électeurs ;

L'histoire de la Bastille, en un volume ;

La Vie de M. de la Tude, en trois volumes ;

Un plan de la Bastille dans un étui de fer-blanc ;

Un petit paquet contenant des objets pour la Bastille ;

---

Des journaux en prospectus, de M. Bayart.

Une note pour une demoiselle [1] qui offre un Musée.

Ces deux derniers objets ne me regardent pas, je ne m'en suis chargé qu'à la prière qu'on m'en a faite.

Je prie mon Camarade, mon Frère d'armes, d'exécuter le plus qu'il pourra, et d'approcher aux conditions et supplications notées ci-dessus.

PALLOY, patriote.

---

[1] Une demoiselle offrant un Musée ! Ventre de biche ! Il y a de quoi faire rêver les conservateurs du... *Figaro*, bien autrement que ceux de nos Musées.

Ajoutons, pour compléter cette note, que, dans le but de fêter le 10 août comme il avait fêté le 14 juillet, Palloy envoya, en 1793, à chaque chef-lieu de département, une pierre de la Bastille sur laquelle était gravée la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le patriote Palloy, royaliste constitutionnel, puis successivement girondin, montagnard, hébertiste, thermidorien, partisan du Directoire, bonapartiste enthousiaste, se réveilla bourbonien des pieds à la tête lors de la Restauration, et s'arrangea pour mourir (1835) philippiste après la révolution de juillet. Les curieux qui voudraient faire plus ample connaissance avec lui, n'ont qu'à se procurer l'ouvrage dont voici le titre : *Episodes et curiosités révolutionnaires*, 2e éd. Paris, G. Decaux, s. d., (1877). Ils trouveront dans ce volume (p. 1-16) de quoi se satisfaire amplement. L'auteur, M. Louis Combe, puise presque toujours ses renseignements aux sources la plupart du temps inédites ou inexplorées avant lui, et les vingt-huit dissertations ou études qu'il a réunies sous ce titre, sur plusieurs points controversés de la Révolution, réduisent à leur juste valeur bien des légendes historiques. Nos compatriotes du Dauphiné pourront y lire un chapitre sur le mot faussement attribué à Barnave : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*.

---

# DES ALLOCATIONS
## faites aux Bibliothèques publiques.

---

On ne peut juger exactement d'un établissement qu'en le comparant avec les établissements similaires. Malheureusement, et ce n'est qu'après la correction de la dernière épreuve de mon travail sur la Bibliothèque de Grenoble, au dernier moment, lorsqu'il n'est plus temps sans renvoyer indéfiniment le tirage de la dernière feuille, de se procurer tous les renseignements nécessaires pour ce travail, que l'idée m'est venue de dresser un tableau des allocations faites aux principales Bibliothèques communales de France. D'après le tableau officiel[1], publié en 1854, il existait alors dans les départements 338 bibliothèques possédant de 24 (vingt-quatre[2]) à 123,320 volumes. En réalité, il y avait 32 grandes Bibliothèques possédant plus de 30,000 volumes. C'est de ces 32 Bibliothèques que j'aurais voulu dresser un tableau comparatif. Je ne puis le faire que pour 15 d'entre elles, grâce aux budgets imprimés que j'ai pu consulter et à mes dernières correspondances[3].

---

[1] Nous comptons bien que le tableau officiel, qui sera nécessairement publié à propos de l'Exposition universelle, nous donnera le résultat, aussi exact que détaillé, de l'enquête faite par les *Questionnaires*, et nous fera vite oublier celui par trop sommaire de 1854, qui n'avait, au reste, qu'un caractère semi-officiel.

[2] Petite faiblesse d'un amateur des *grands* tableaux.

[3] Voici les noms et le nombre des volumes (en 1854) des 17 autres Bibliothèques: Aix, 96,000; Versailles, 56,039; Le Mans, 40,700; Caen, 40,333; Rennes, 40,220; Arras, 37,909; Douai, 37,470; Dôle, 36,447; Chaumont, 35,160; Colmar, 34,940; Cambray, 34,387; Orléans, 33,486; Chartres, 32,786; Reims, 30,300; Soissons, 30,293; Nancy, 30,278; Beaune, 30,160; Montpellier, 30,066.

La Bibliothèque de Carpentras, si intéressante par ses manuscrits et par l'excellent Catalogue qu'en a fait M. Lambert, ne comptait à cette époque que 25,800 volumes. Il est superflu d'ajouter que tous ces chiffres ont dû considérablement s'élever depuis 1854.

Voici ce tableau :

**Dotations municipales faites à quinze des principales Bibliothèques des départements.**

| NOMS des Bibliothèques. | ALLOCATIONS MUNICIPALES. TOTAL. | PERSONNEL. | MATÉRIEL. | ÉTAT du PERSONNEL | NOMBRE DE VOLUMES. |
|---|---|---|---|---|---|
| Grenoble. | 26,314 [1] | 7,800 » | 18,514 » | 8 | 170,000 [2] |
| Lyon .... | Lycée...... | 11,400 » | 4,599 » | 5 | |
| | 25,997 » | | | | |
| | Palais des Arts | 6,900 » | 3,098 » | | 121,500 » |
| Marseille. | 25,000 » | 14,300 » | 7,900 » | 9 | 52,554 » |
| Bordeaux. | 21,350 » | 13,400 » | 7,950 » | 8 | 123,320 » |
| Rouen. .. | 18,885 » | 10,885 » | 8,000 » | 4 | 110,000 » |
| Lille..... | 16,900 » | 9,700 » | 7,200 » | 3 | 30,000 » |
| Nantes... | 13,600 » | 8,800 » | 4,800 » | 4 | 150,800 » |
| Toulouse. | 12,710 » | 6,350 » | 6,360 » | 6 | 50,700 » |
| Besançon. | 11,300 » | 7,500 » | 3,800 » | 4 | 126,800 » |
| Dijon.... | 9,700 » | 4,800 » | 4,900 » | 4 | 50,000 » |
| Avignon.. | 8,800 » | 7,900 » | 900 » | 6 | 60,000 » |
| Tours.... | 8,700 » | 6,000 » | 2,700 » | 3 | 51,600 » |
| Troyes... | 8,200 » | 5,100 » | 3,100 » | 3 | 103,000 » |
| Amiens .. | 7,000 » | 4,350 » | 2,650 » | 3 | 53,600 » |
| Nîmes ... | 6,400 » | 4,700 » | 1,700 » | 4 | 50,207 » |
| TOTAUX. . 15 | 220,746 » | 129,885 » | 88,171 » | 74 | 1,303,280 » |
| MOYENNES | 14,716 » | 8,655 » | 5,878 » | 5 | 86,885 » |

On peut tirer de ce tableau comparatif plusieurs enseignements. Celui qui frappe tout d'abord, c'est que la dotation du

[1] Voir le détail p. 13.

[2] Ce chiffre est celui du nombre des ouvrages (V. p. 62 pourquoi) et non des volumes de la Bibliothèque de Grenoble. Tous ceux qui suivent représentent le nombre des volumes. Pour plusieurs, j'ai dû les prendre dans le tableau de 1854.

matériel soit de deux tiers inférieure à celle du personnel[1] qui ne l'est guère cependant, puisqu'elle ne donne qu'une moyenne générale de 1,331 fr. par personne. Le personnel le mieux rétribué est celui de Lille dont la moyenne est de 3,233 fr., et le moins rétribué est celui de Grenoble, qui n'est que de 975 fr., c'est-à-dire plus d'un quart en moins que la moyenne générale. Le matériel le mieux doté est celui de Grenoble, 18,514 fr.; le plus mal est celui d'Avignon, 900 fr. L'élévation des allocations du matériel au moins, est indispensable, car, si on en distrait les frais du matériel proprement dit : reliure, frottage, chauffage, éclairage, habillement des gardiens, entretien, frais de bureau, d'impression, etc., on sera étonné du chiffre infime consacré aux acquisitions. Je sais bien que, livrées aux seules ressources municipales, les Bibliothèques ne peuvent, je ne dirai pas se tenir au courant, même de très-loin, des publications de chaque jour, mais même acheter les livres *les plus indispensables*.

M. le Ministre de l'instruction publique peut, dans une assez large proportion, faire du même coup élever le chiffre des allocations actuelles et doter les villes les plus méritantes des nombreux ouvrages qu'il a à sa disposition, tant dans la division des beaux-arts que dans celle des lettres. En effet, les Chambres votent chaque année un crédit pour acheter des livres destinés à être répartis entre les Bibliothèques publiques. Que M. le Ministre de l'instruction publique règle sa répartition sur les sacrifices que s'imposent les villes pour leurs Bibliothèques, en prenant pour base les ressources budgétaires ordinaires de chaque ville. Cette mesure, conforme aux exigences de la plus stricte équité, exciterait entre les municipalités soucieuses des sciences et des lettres, c'est-à-dire de leur bibliothèque, une émulation féconde en heureux résultats.

---

[1] Excepté à Grenoble où c'est la proportion inverse qui a lieu. La proportion est peut-être quelque peu trop accentuée: mais je n'insiste pas.

## Pourquoi le nombre des VOLUMES plutôt que celui des OUVRAGES ?

### DES RECUEILS FACTICES.

On demande aux bibliothécaires le nombre des volumes que contiennent les Bibliothèques qu'ils dirigent. Pourquoi pas plutôt celui des ouvrages, ce qui me semblerait plus rationnel? Où commence, où finit le volume? Ne faites-vous aucune différence entre le volume et le livret, la brochure, la pièce, la plaquette? Si oui, pourquoi ne pas marquer avec précision cette différence, comme l'a fait mon savant collègue de Nantes? A la demande : Combien de volumes? il répond : 100,000 vol. et cinquante mille pièces *au-dessous de 48 pages* (3 feuilles). Voilà qui est clair : on sait à quoi s'en tenir sur le nombre de volumes de la Bibliothèque de Nantes. Mais cela ne résout pas ma question, et même en soulève d'autres. Pourquoi 48 pages s'enorgueilliront-elles du titre de volume, et 47 devront-elles se contenter de celui plus modeste de livret, brochure, pièce ou plaquette? Où est la règle? Chaque bibliothécaire n'a-t-il pas le droit d'élever ou d'abaisser à son gré le nombre de pages? 47 pages n'ont-elles pas souvent plus de valeur littéraire ou marchande que le plus lourd et le plus épais in-folio, « même grossi des visions d'Accurse et d'Alciat? » Prenons un exemple : la vente Didot (juin 1878). J'extrais, au courant du catalogue, 50 plaquettes composées de 4 à 48 feuillets, qui me donnent 50 pièces ayant chacune, en moyenne, moins de 38 pages. Ces 50 pièces se sont vendues (sans les frais) 30,000 fr.! en moyenne, 600 fr. pièce, 30 fr. le feuillet. Les 386 volumes (ou 168, si, comme c'est l'habitude, on a fait relier 2 t. en 1) de la *Bibliothèque des Romans* se seraient vendus, en

bonne condition, 300 fr. peut-être. Ces distinctions de volumes ou pièces me paraissent irrationnelles. Du moment qu'il est reconnu que l'importance d'un ouvrage ne résulte pas, ce qui n'est pas discutable, de l'épaisseur de son volume, le volume, le plus épais, comme la plus mince brochure, me paraissent devoir être également comptés. Remontons à l'étymologie de notre mot *volume* — l'étymologie est, dans bien des problèmes de ce genre, le meilleur mode d'obtenir une solution exacte. — Nous avons pris volume, au latin *volumen*. Le *volumen* était un rouleau, et ce rouleau avait des dimensions de longueur fort diverses; mais eût-il un mètre, en eût-il trente, il s'appelait toujours *volumen*. Faisons de même pour nos volumes, quel qu'en soit le nombre de pages. Cette supputation ne donnera, il est vrai, qu'une idée bien vague d'une bibliothèque, et je crois que le nombre d'ouvrages, sans en donner une absolue, serait de beaucoup préférable. Reprenons, en effet, le cas des 50 plaquettes de la Bibliothèque Didot, et supposons qu'on ait fait relier, comme on le pratiquait encore assez souvent, il y a quelque cent ans, les 50 plaquettes en un seul volume : voilà ce recueil factice d'une si haute et si réelle valeur, représenté dans votre état par le chiffre 1, et la *Bibliothèque des Romans* par celui de 386 ou 168, à votre choix !

Je sais bien que non-seulement on ne fait plus de recueils factices et qu'on casse ceux qui existent encore : bibliophiles et bibliothécaires sont d'accord à ce sujet. Cela se comprend. Il est impossible de trouver dix, vingt, trente, quarante et plus de pièces de même taille, elles diffèrent toutes entre elles par la hauteur ou par la largeur. Or, lorsque vous les renfermez toutes dans la même reliure, véritable lit de Procuste, le couteau du relieur abat les têtes les plus hautes pour les réduire à la hauteur des plus basses. Pour un bibliophile, l'ampleur des marges est à un volume ce qu'est à une belle tête une luxuriante chevelure. Pour lui, un livre trop rogné, comme c'est le cas dans la plupart des pièces qui composent un recueil factice, c'est une tête de femme scalpée. Pour le bibliothécaire, la hauteur des

marges est de plus une assurance contre la destruction du livre ; elle lui permet en effet de le rajeunir plus souvent en substituant à une reliure usée une reliure neuve qui lui donne comme une nouvelle vie.

Pour le Conservateur d'une bibliothèque publique, former, sous quelque prétexte que ce soit, des recueils factices, c'est manquer au plus impérieux de ses devoirs, celui de communiquer à chacun les livres de la Bibliothèque qui lui sont demandés. Or, comment fera-t-il si dix, vingt, trente ou quarante personnes viennent lui demander chacune quelqu'un des dix, vingt, trente ou cinquante ouvrages qu'il a emprisonnés dans un même volume ? Il sera réduit, par sa faute, à ne remplir son devoir qu'à l'égard d'un seul, et à frustrer, par son fait, de leur droit égal cependant, tous les autres.

En somme, bibliothécaires et bibliophiles considèrent l'acte du recueil factice comme un acte de sauvagerie, et, dans ce plus tolérant et quelque peu gaulois des mondes, il n'y a pas place pour le *scalpeur* [1] de livres.

---

[1] L'acte a son mot français, *Scalpement* (Littré) ; l'action, le sien, scalper (Littré, Académie, etc.) ; l'acteur n'en avait pas, je le crée : c'est une affaire faite. Je le recommande à M. Darmesteter pour la nouvelle édition de son excellent traité : *De la création des mots nouveaux dans la langue actuelle et des lois qui la régissent.* (*Paris*, *Vieweg*, 1877, *in*-8°). Ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire de notre langue, pas même dans les quatre ou cinq consacrés à la langue verte et à l'argot, qui ont paru cette année, ne sera pas d'une grande utilité, puisque sa naissance est postérieure de beaucoup au décès du dernier de ceux à qui il pouvait s'appliquer. Bah ! il profitera à ces ignorants faiseurs de rognures, cartonniers qui ont l'audace de se dire artisans du noble art de la reliure.

# TABLE DES CHAPITRES

Dédicace.................................................Page III
Origine, accroissement et local de la Bibliothèque.................. 3
Ressources financières.............................................. 12
Personnel et service................................................ 14
Collections......................................................... 18
Inventaires, estampillage et Catalogues............................. 24
Fréquentation de la Bibliothèque et prêts........................... 27
Appendice. Médaillier, Antiques, Meubles, Collections ethnographiques, Curiosités, Bibliothèque du Dauphiné.......................... 30
Documents inédits concernant la Bibliothèque........................ 36
Des allocations municipales faites aux Bibliothèques................ 59
Pourquoi demande-t-on le nombre des volumes et non celui des ouvrages. 62
Des Recueils factices................................................ 63

# TABLE DES MATIÈRES

**Accroissements** successifs..... 6
**Allocations** municipales (insuffisance des)......... 12, 13, 59, 61
**Allocations** municipales faites aux quinze principales Bibliothèques publiques des départements, leur insuffisance, etc... 59
Moyen proposé à M. le Ministre d'en augmenter l'importance...................... 61
**Antiques** (cabinet des)......... 31
**Belmont** (lettre du marquis de) aux fondateurs de la Bibliothèque, en leur annonçant le don de ses médailles............ 44,45
**Bibliothécaires** (liste chronologique des), depuis l'origine, avec les accroissements réalisés par chacun d'eux............... 6
**Bibliothèque** du Dauphiné, son origine, ses accroissements, etc. 33-35
**Bustes** de personnages dauphinois....................... 35
**Catalogues**................ 24-26
**Chartreuse** (livres imprimés et manuscrits provenant de la Grande-).................... 8
**Commencements** de la Bibliothèque (Mémoires sur les), par M. de Sauzin ............. 46, 51
**Commissions** administratives ou consultatives depuis l'origine. 14, 15
**Commission** consultative actuelle (nom des membres de la)...................... 15, 16
**Commission** (réunion réglementaire, mode de convocation)... 16
**Correspondant** à Paris........ 17
**Curiosités** (collection de)....... 32
**Dauphiné** (Bibliothèque spéciale consacrée à l'histoire du).... 33-35
**Dépenses** (détail des).......... 12
**Dépenses** successives de l'origine à ce jour.................... 6
**Donateurs** (liste des)......... 9, 10
**Dons** et legs................ 9, 10
**Edifice** (l')................... 11

**Emaux**........................ 32
**Estampillage**.................. 24
**Ethnographique** (collection).... 32
**Faïences**...................... 32
**Faure** (André), imprimeur et fondateur de la Bibliothèque).... 4
**Fond** (provenance du premier).. 1, 5
**Fondateurs** de la Bibliothèque (liste des), d'après les bulletins de souscriptions........... 37, 43
**Fondation** de la Bibliothèque... 1, 5
**Gariel** (bibliothèque)........ 33, 35
**Genin** (collection).............. 32
**Gramont** (marquis de)......... 4
**Incunables** (nombre des)... ... 18
**Inventaires**.................. 24
**Lecteurs** (tableau du nombre de). 27
**Lectures** du soir.............. 17
**Livres** accordés par le Gouvernement................ 10, 17, 61
**Livres** des couvents et des émigrés (pourquoi la Bibliothèque n'a-t-elle pas profité des) .... 7, 8
**Livres** précieux (indication de quelques) manuscrits et imprimés..................... 22, 23
**Manuscrits** (nombre des)....... 15
**Médailles** (nombre des)........ 35
**Médaillier**................. 30, 31
**Meubles** anciens.............. 32
**Modèle** en relief de la Bastille (curieux détails sur le)...... 51, 58
**Nombre** d'ouvrages communiqués (tableau du)............ 27
**Nombre** des ouvrages existant au mois de mai 1878............
**Nombre** des ouvrages répartis entre les cinq grandes divisions bibliographiques............. 26
**Ouverture** (jours et heures d').. 17
**Palloy** et ses envois de modèles de la Bastille............. 51, 58
**Personnel** (tableau du)......... 14
**Porcelaines**.................. 32
**Portraits** de personnages dauphinois peints, gravés, etc.... 35
**Prêt** au dehors............... 28
**Provenances** du premier fond.. 1, 5
**Recueils** factices............. 63-64
**Reliure** (l'atelier de), grande économie qui en résulte, tableau de son produit et de ses dépenses pendant six ans. Détails divers 18, 22
**Réserve**..................... 29
**Ressources** financières......... 12
**Scalpeurs** de livres............ 64
**Traitements** du personnel (tableau des)................... 14
**Vacances**..................... 17
**Vitet** (Louis), son appréciation sur la Bibliothèque........... 6
**Volumes** imprimés (nombre des). 18
**Volumes** (pourquoi demande-t-on aux bibliothécaires le nombre des volumes qui composent leur bibliothèque, au lieu de leur demander celui des *ouvrages?*..................... 62, 63



